

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA
SECTION QUÉBÉCOISE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 11 mars 2015 à 9 h 30
Complexe les 2 glaces – Honco
Salle Desjardins
275, avenue Taniata
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 MARS 2016
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
PAR LA COMMISSION 5
M. DOMINIC GIRARD 43
M. JEAN GOSSELIN 45
REPRISE DE LA SÉANCE
M. JEAN MORISSET 51
Mme IRÈNE DUPUIS 56
M. JEAN-DENIS JULIEN 59
M. MARTIN ARCHAMBAULT 63
Mme CAROLLE DUPUIS 65
M. LUC FALARDEAU 71
Mme JOYCE RENAUD 74
Mme GENEVIÈVE RICHARD 78
M. PATRICK BONIN 80
M. JACQUES TÉTREAU 86
M. CLAUDE BERNIER 90
Mme MARIE DURAND 94
M. LOUYS PATRICE BESSETTE 97
MOT DE LA FIN 102

**SÉANCE DU 11 MARS 2016
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour mesdames et messieurs, bienvenue à cette septième séance déjà de l'audience publique sur le projet Oléoduc Énergie Est la section québécoise.

10 Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission. Je suis accompagné par mes deux (2) collègues commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur Michel Germain.

15 Je souhaite également la bienvenue aux personnes-ressources et je leur demanderai de se présenter. Donc du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques!

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

20 Bonjour. André-Anne Gagnon de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique.

25 J'ai avec moi ma collègue Annie Bélanger de la même direction et Michel Duquette qui s'occupe plus spécifiquement des risques technologiques. On a également dans la salle Michel Ouellet de la Direction régionale des politiques de l'eau, Marylène Giroux qui est coordonnatrice au Bureau de coordination des urgences, et Étienne Perreault de la Direction régionale Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

PAR LE PRÉSIDENT :

30 Merci madame. Du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

PAR M. PASCAL BRIÈRE :

35 Bonjour, Pascal Brière, je suis ingénieur à la Direction des hydrocarbures et des biocombustibles.

PAR LE PRÉSIDENT :

40 Merci. Du ministère de la Santé et des Services sociaux?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

Bonjour. Mon nom, c'est Michel Savard, je travaille en santé publique, je suis médecin en santé publique, je m'occupe des mesures d'urgence, de sécurité civile sur l'eau en particulier.

45

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. J'imagine que vous êtes également accompagné, éventuellement vous nous présenterez les personnes?

50

PAR M. PAUL-GEORGES ROSSI :

Paul-Georges Rossi, conseiller en santé environnementale à la Direction générale de la santé publique.

55

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

60

Et nous avons également une invitée experte, madame Chantal Savaria, si vous voulez vous présenter!

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

Oui bonjour, Chantal Savaria ingénieure de la firme Savaria Experts-Conseils consultante en environnement.

65

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Bergeron, bonjour, est-ce que vous souhaiteriez présenter un membre nouveau de votre équipe?

70

PAR M. LOUIS BERGERON :

Pas ce matin, monsieur le Président.

75

PAR LE PRÉSIDENT :

80 Merci. Je vous rappelle donc que nous poursuivons le thème débuté hier soir sur les scénarios potentiels de déversement de pétrole et sur les impacts potentiels sur l'approvisionnement en eau potable et sur la santé.

85 Je demanderai maintenant aux personnes-ressources s'il y avait des réponses à certaines questions en suspens.

Alors en commençant par le ministère de l'Environnement!

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

90 On avait un premier niveau de réponse pour l'histoire des rivières avec le suivi des MES.

PAR LE PRÉSIDENT :

95 Donc les MES, c'est les matières en suspension, c'est bien.

PAR Mme ANNIE BÉLANGER :

100 Bonjour. Oui, c'est ça, en réponse à votre question à savoir si le ministère caractérisait les rivières, entre autres pour les matières en suspension, on vous confirme que oui.

105 Depuis 1979, le ministère assure un suivi des principaux cours d'eau du Québec, entre autres pour les MES. Donc on l'appelle le Réseau-rivières. C'est deux cent soixante (260) stations d'échantillonnage réparties à la grandeur du Québec.

110 Pour plusieurs, l'échantillonnage se fait au mois pour les affluents principaux; sinon, c'est des suivis qui se déroulent sur une période de huit (8) mois.

PAR LE PRÉSIDENT :

115 Et comment vous définissez principaux?

PAR Mme ANNIE BÉLANGER :

115 Ça, c'est le deuxième niveau de réponse qu'on pourra vous fournir, j'ai pas le nombre de rivières qui est visé non plus.

Ce que je peux vous dire, c'est que sur le site Internet du ministère, on peut consulter une carte et avoir les résultats.

120 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci madame.

125 Au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, est-ce qu'il y a des réponses? Non.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux non plus.

Monsieur Bergeron!

130 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le Président, après la pause, on va procéder au dépôt de quelques documents.

135 Par contre, je peux vous donner trois (3) réponses à ce stade-ci. J'y vais avec la première. La question était : quelle est la période de comparaison utilisée pour les données canadiennes de l'Office national de l'énergie sur les incidents terrestres et indiquez si ces données concernent les oléoducs ou les gazoducs?

140 La réponse est que la période de comparaison utilisée pour la base de données de l'Office national de l'énergie est de 2003 à 2013 et s'applique aux incidents survenus sur des pipelines transportant des liquides.

145 La deuxième réponse, c'est concernant la question soulevée : qui sont les consommateurs de pétrole auxquels il est fait référence dans les études mentionnées en audience? Donc je pense qu'on parle de concentrés. La réponse : les références identifiées par la commissaire Grandbois dans les rapports de concentrés qui est IHS au terme consommateurs de pétrole ont trait aux raffineurs qui consomment le pétrole brut.

150 Et la troisième réponse, c'était concernant les statistiques de TransCanada sur la performance des pipelines. Je vous référerai à la présentation générale à la page 3 où on mentionne les statistiques de 2002 à 2014, soit zéro virgule soixante-quinze (0,75) pour les gazoducs de TransCanada aux États-Unis, zéro virgule cent vingt et un (0,121) pour les gazoducs de TransCanada au Canada, point un huit cinq (0,185) pour l'ensemble de l'industrie canadienne et point deux huit deux (0,282) pour l'Europe.

155

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Donc je comprends que vous allez déposer certains documents?

160 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT :

165

Merci. Donc hier, nous nous sommes quittés, il y avait encore cinq (5) personnes inscrites dans le registre. Je peux vous informer que les registres sont actuellement ouverts, autant dans les salles satellite, Laval, Trois-Rivières et La Pocatière qu'ici, donc vous pouvez vous inscrire.

170

Mais je commencerai par appeler les personnes, les cinq (5) personnes que nous avons laissées malheureusement en plan hier soir, puisque nous avons manqué de temps.

175

Mais auparavant, nous allons procéder un peu comme hier après-midi, pour ceux et celles qui nous avez suivis, c'est-à-dire que la Commission va se réserver un certain temps pour poser ses questions et après quoi, nous allons entreprendre les travaux avec les questions des participants.

180

Et pour une des rares fois, c'est moi qui va commencer la période de questions, si vous le permettez!

**PÉRIODE DE QUESTIONS
PAR LA COMMISSION**

185

PAR LE PRÉSIDENT :

190

Une question qui s'adresse à la fois à madame Savaria et à la fois au promoteur. Je commencerai par une citation qui provient de l'étude environnementale stratégique sur les hydrocarbures et également du National Academies Press qui disent à peu près la même chose.

195

«Plusieurs lacunes dans les connaissances ont ainsi été identifiées et devraient être comblées afin de mieux comprendre et prédire le comportement des bitumes dilués dans l'environnement et leur impact sur les écosystèmes aquatiques et terrestres ainsi que d'évaluer les risques qui leur sont associés.»

Je voulais savoir, vous nous avez présenté hier soir, chacun à votre tour, des modèles de dispersion, entre autres de contaminants ou de déversements de contaminants de pétrole, je voulais savoir, est-ce que ça a été fait avec un type de pétrole ou plusieurs types de pétrole?

200 La même chose pour vous, madame Savaria, quels types de pétrole vous avez utilisés.

Et est-ce que ces commentaires contenus dans l'étude environnementale stratégique et du National Academies Press peuvent nous amener à considérer d'autres types de pétrole?

205 Je commencerai d'abord par monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

210 Alors monsieur le Président, je vais demander à monsieur Grenon de répondre s'il vous plaît.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

215 Merci monsieur le Président. Donc la modélisation que je vous ai présentée hier qui a été réalisée par Stantec, lors de cette modélisation-là, on a utilisé trois (3) types de pétrole représentatifs des pétroles bruts qui vont être transportés dans la canalisation.

220 Le premier qui a été utilisé représentatif des pétroles légers est le Bakken, le pétrole brut de Bakken.

Le deuxième qui est représentatif des pétroles intermédiaires qui est un synthétique.

Et le troisième qui a été utilisé, c'est un bitume dilué Western Canadian Select.

225 Lors de la modélisation également, on a utilisé, au niveau hydrographique, on a utilisé des données de périodes de haut débit dans les cours d'eau, de débit moyen et de faible débit.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

230 Juste une petite précision! Vous dites que vous avez considéré trois (3) types de pétrole, mais est-ce que ça veut dire que vous avez fait la simulation avec X pour cent de un, X pour cent de l'autre, X pour cent de l'autre ou est-ce que vous avez fait trois (3) simulations, une simulation avec chacun de ces trois (3) types? Donc si vous pouvez préciser.

235 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

Oui. Donc il y a eu en tout vingt-deux (22) simulations d'effectuées et c'est avec des pétroles spécifiques à chaque fois. Donc c'est pas un mélange de pétrole, c'est un pétrole spécifique à chaque fois pour ces vingt-deux (22) simulations.

240 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

245 Donc autrement dit, il y a certains de ces pétroles-là, on sait, vont probablement se disperser plus rapidement, donc le pétrole avec les caractéristiques qui font qu'il se disperse plus facilement va avoir été parmi ces vingt-deux-là (22) et vous allez avoir fait une simulation où il y aura eu cent pour cent (100 %) dans le déversement, cent pour cent (100 %) de ce type de pétrole là et qu'est-ce que ça aurait donné, c'est bien ça?

250 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

Effectivement.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

255 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

260 Puisque vous avez considéré cette simulation comme représentant le pire scénario vraisemblable, est-ce qu'il serait intéressant de considérer un pourcentage de chacun de ces trois (3) principaux types de pétrole dans le cadre de la simulation?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

265 Lorsque le pétrole est transporté en lots, généralement c'est des lots de deux cent mille barils (200 000 b), donc s'il arrive un bris, normalement on devrait retrouver un seul type de pétrole lors du bris.

PAR LE PRÉSIDENT :

270 Mais il y a trois millions quelques litres qui seraient déversés, donc c'est plus que deux cent mille (200 000 L).

PAR M. STÉPHANE GRENON :

275

Deux cent mille barils (200 000 b).

PAR LE PRÉSIDENT :

280

Ah, deux cent mille barils (200 000 b), d'accord.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

285

Donc j'ai pas le chiffre en litres. Donc on a fait l'étude avec des pétroles spécifiques que l'on juge qui sont représentatifs des conditions qu'on pourrait rencontrer lors d'un déversement.

PAR LE PRÉSIDENT :

290

D'accord. Madame Savaria, de votre côté?

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

295

Alors nous, ce qu'on a fait, c'est comme on a dit hier, c'est un modèle très simple. Donc, qu'est-ce qui a été tenu en compte, c'est pas le type de pétrole comme tel, c'est plutôt l'écoulement de l'eau de surface.

En fait, on a considéré que l'hydrocarbure s'écoulerait à la même vitesse que les eaux de surface.

300

Mais ça représente quand même une certaine réalité par rapport à la phase qui est libre, qui va être flottante, donc la portion qui va s'écouler rapidement devrait suivre le niveau de l'eau de surface.

305

Qu'est-ce qu'il en est pour ce qui est plus lourd, bien, va probablement être arrêté puis aller dans les sédiments.

Puis j'avais juste un commentaire par rapport, je pense que la simulation qu'on vient discuter par rapport à la modélisation des trois (3) produits, c'est pour la rivière des Outaouais.

310

Moi, ce que j'ai lu pour le pire cas de lac Etchemin, j'ai pas compris qu'il y avait trois (3) produits qui avaient été modélisés, mais plutôt un produit. J'aimerais savoir c'est quel produit.

PAR LE PRÉSIDENT :

315 Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

320 Monsieur Grenon va préciser.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

325 Dans le cas de la modélisation qu'on vous a présentée hier pour la rivière des Outaouais, c'était trois (3) types de pétrole. Le pire scénario que l'on a utilisé pour la rivière Etchemin, c'est le bitume dilué.

PAR LE PRÉSIDENT :

330 Ah, il me semblait bien aussi! Je me disais, ma question devenait un peu caduque. Il peut y avoir donc une différence assez notable entre ce type de pétrole et mettons un type, le pétrole léger?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

335 On a utilisé le dilbit parce que c'est un pétrole qui va être normalement plus persistant dans l'environnement qu'un pétrole léger.

340 Un pétrole léger, on a plus d'évaporation, on va avoir plus d'étalement et le pétrole va se mettre à se dégrader plus rapidement, tandis que le dilbit...

PAR LE PRÉSIDENT :

345 Vous dites beaucoup d'information, il faut que je vous suive, et puis on est vendredi matin, puis on a siégé hier soir, pour vous et pour moi!

Quand vous dites que c'est plus léger, donc il pourrait y avoir une plus grande dispersion?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

350 Pas une dispersion. Les pétroles légers, ce qu'on retrouve généralement, ils ont beaucoup de composés de courtes chaînes de carbone, donc le processus principal qui va suivre une fois

déversé, ça va être l'évaporation. Ça va s'évaporer très rapidement, vont rester en surface puis vont se déplacer avec l'écoulement des rivières dans le sens du courant.

355 Ils contiennent légèrement plus de fractions solubles.

Quand hier j'ai mentionné que dans les pétroles bruts, les BTEX représentaient environ moins d'un pour cent (1 %) en concentration, on retrouve des concentrations en BTEX près du un pour cent (1 %) pour ce pétrole plus léger là.

360 Lorsqu'on le compare avec le bitume dilué, bien à ce moment-là, l'effet de l'évaporation va être légèrement moindre que dans un pétrole léger et va avoir tendance à rester plus en raison de la viscosité qui est plus élevée, va avoir tendance à rester plus en nappe et se coller sur les rivages de façon plus significative qu'un pétrole léger.

365 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Par rapport à une contamination éventuelle d'une prise d'eau, de la prise d'eau, est-ce que vous considérez qu'un pétrole léger pourrait impacter, dans la simulation que vous avez réalisée, pourrait impacter la prise d'eau plus rapidement, plus facilement qu'un pétrole intermédiaire ou le bitume dilué?

375 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

Les pétroles légers, comme je le disais, ont une concentration plus élevée en BTEX qui sont des fractions qui sont légèrement solubles dans l'eau. Donc ces pétroles-là représenteraient un risque plus significatif.

380 Ce qui est important à savoir, c'est que cette couche de BTEX, la fraction qui est dissoute reste...

PAR LE PRÉSIDENT :

385 Pour que les gens puissent suivre, donc vous pouvez dire benzène...

PAR M. STÉPHANE GRENON :

390 Oui, benzène, toluène et xylène et éthylbenzène qui sont les produits qu'on retrouve dans le pétrole.

Donc ces composants-là vont avoir tendance à rester dans la portion, la surface de la colonne d'eau, si vous voulez, peut-être le premier, un-deux-trois mètres (1 m-2 m-3 m), ça va dépendre des conditions du cours d'eau au moment s'il y a des vagues qui génèrent de l'énergie et qui peuvent entraîner du produit dans la colonne d'eau.

395

Et puis ce qui est important à savoir, c'est que la majorité des prises d'eau sont à des profondeurs qui sont quand même significatives. Si on regarde l'exemple de la rivière Chaudière entre autres, dépendamment des périodes de l'année, on va être à près de six mètres (6 m).

400

PAR LE PRÉSIDENT :

Restons dans la simulation actuelle! Donc les prises d'eau actuellement qui se situeraient éventuellement les plus proches du déversement seraient situées à quelle profondeur?

405

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Je pourrais pas vous dire exactement pour la région de Montréal, j'ai pas les chiffres en tête.

410

PAR LE PRÉSIDENT :

On parle de la simulation Etchemin.

415

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Pardon monsieur. Bien, celles qui sont dans le fleuve, il faudrait que je vérifie la donnée exacte, mais on parle de plusieurs mètres de profondeur dans le fleuve Saint-Laurent.

420

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça serait possible pour vous – en fait, je vous en fais la demande, puis vous me direz si c'est vraiment une tâche extrêmement complexe, je reconsidérerai ma demande.

425

Je souhaiterais que nous ayons une simulation avec un pétrole léger pour la rivière Etchemin.

430

Je voudrais également que vous fassiez référence explicitement à la profondeur des prises d'eau et que vous décriviez un peu l'impact que ça pourrait avoir sur l'approvisionnement, considérant que les BTEX pourraient s'y retrouver avec une concentration plus élevée.

Est-ce que ce serait quelque chose de réaliste, monsieur Bergeron?

PAR M. LOUIS BERGERON :

435 Monsieur le Président, ce que je vous propose, c'est qu'on va faire le bilan des simulations, des modélisations qu'on a, et puis on va vous revenir d'ici lundi, préciser l'engagement si vous voulez de ce qu'on peut vous offrir dans un délai raisonnable.

PAR LE PRÉSIDENT :

440 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

445 En complément! Quand vous ferez cet exercice-là, vous auriez probablement la réponse à une des questions que j'avais! Dans ce que vous aviez présenté concernant le scénario de la rivière Etchemin, vous aviez précisé le nombre de rives qui potentiellement pourraient être affectées par le déversement. Donc vous aviez précisé trois cent quarante-huit kilomètres (348 km) de rive des deux (2) côtés, donc en longueur, un total en fait de cent soixante-dix
450 kilomètres (170 km) à peu près.

Vous ne mentionnez pas, à moins que ça m'ait échappé, la répartition de ces kilomètres de rive là en amont de la rivière Etchemin et le nombre de kilomètres en aval. J'imagine qu'il y en a plus en aval qu'en amont.

455 Donc c'est sûrement une information que vous avez. Donc si vous êtes en mesure, si vous avez l'information, si vous êtes en mesure de faire la simulation avec un pétrole léger, on aimerait avoir la même information sur la distance, le nombre de kilomètres de rive qui pourraient être touchés en amont et en aval.

460 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

On va regarder ça, madame la Commissaire.

465 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

470

Quelques questions qui serviront de préambule à une autre question. Tout d'abord, vous avez fait une simulation d'un déversement en milieu terrestre de dix mille barils (10 000 b), mais vous avez fait cette simulation-là, un déversement de dix mille barils (10 000 b), en termes d'impact éventuel sur les cours d'eau.

475

Si c'était un déversement de dix mille barils (10 000 b) en milieu terrestre, sans nécessairement qu'il y ait un cours d'eau à proximité, et ça, j'ai pas vu de simulation comme celle-ci, ça rejoint un peu en fait les propos de monsieur Savard hier, dépendamment évidemment du relief, du type de sol, etc., mais un pire scénario vraisemblable, quelle serait la distance que pourrait atteindre un déversement de dix mille barils (10 000 b) de pétrole en milieu terrestre?

480

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur Grenon va continuer.

485

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Merci monsieur le Président. Dans le cas d'un déversement terrestre, comme vous l'avez indiqué, c'est certain que la zone impactée va varier selon la topographie du terrain, etc.

490

En règle générale, ce qu'on constate, si on regarde les historiques de déversements, lorsque la pente est moins de cinq pour cent (5 %), on a des zones environ qui tournent autour de cent-cent cinquante mètres (100 m-150 m) où le pétrole s'accumule, reste en surface du sol et peut être récupéré.

495

S'il y a des pentes plus élevées que cinq pour cent (5 %), en général, on peut parcourir environ trois cents (300 m), quatre cents mètres (400 m) de zone impactée par le pétrole à la surface.

500

Et là, bien sûr, il y a toujours le processus d'évaporation qui se met en branle et là, comme on a mentionné hier, dans les plans d'intervention d'urgence, bien, on considère la présence de vapeurs à la fois pour les intervenants et pour le public qui seraient impactés.

505

Là, on parle de zones de trois cents mètres (300 m) s'il n'y a pas d'incendie, de huit cents mètres (800 m) si jamais il y avait un incendie secondaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est toujours avec une possibilité d'un déversement de dix mille barils (10 000 b)?

510

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Je vous dirais, ce qui arrive, c'est que l'écoulement, dix mille barils (10 000 b), on va seulement avoir une épaisseur plus significative de pétrole à la surface du sol. Généralement, l'écoulement va demeurer limité en termes d'épanchement latéral.

515

PAR LE PRÉSIDENT :

Et si c'est un relief ou si c'est une pente un peu plus abrupte, ça peut atteindre quelle distance?

520

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Bien là, dépendamment de la topographie, c'est certain...

525

PAR LE PRÉSIDENT :

J'ai dit le pire scénario vraisemblable, puis je pense que vous avez été plutôt dans un scénario vraisemblable, mais ce serait le pire scénario vraisemblable.

530

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Bien, le pire scénario que je pourrais constater, c'est une pente abrupte, très abrupte. C'est certain que le pétrole va suivre la topographie et, à un moment donné, va trouver une zone, un terrain plat ou un bassin où ce pétrole-là va s'accumuler.

535

Donc c'est difficile de dire exactement la zone qui serait couverte dans un cas comme ça.

Mais ce qu'on regarde, ce qu'on voit...

540

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais mettons que vous avez utilisé une pente d'un pourcentage de cinq pour cent (5 %), si vous alliez vers quinze pour cent (15 %), ce qui n'est pas invraisemblable, ça pourrait atteindre quelle distance, un déversement de dix mille barils (10 000 b)?

545

PAR M. STÉPHANE GRENON :

550 Je suis pas en mesure de vous donner un chiffre à ce moment-ci, il faudrait que je fasse quelques vérifications si on a une pente plus abrupte, pour avoir un chiffre qui soit, si vous voulez, plus précis.

PAR LE PRÉSIDENT :

555 J'apprécierais, oui. Parce que vous allez voir pourquoi je vous ai posé cette question-là.

Je reviendrai là-dessus d'ailleurs.

560 Je voulais savoir également de la part du ministère de l'Environnement, est-ce que le ministère est impliqué dans la comptabilité des prises d'eau de surface ou des prises d'eau souterraines?

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

565 J'inviterais mon collègue Michel Ouellet à venir répondre, je pense qu'il serait plus en mesure de fournir des précisions.

PAR M. MICHEL OUELLET :

570 Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

575 Bonjour monsieur.

PAR M. MICHEL OUELLET :

Bon, impliqué dans la comptabilité! Moi, ce que je peux vous dire, c'est que, bon...

580 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez recensé les prises d'eau?

PAR M. MICHEL OUELLET :

585

Bien, on a un règlement sur la qualité de l'eau potable qui impose aux responsables, à des gens qui distribuent, qui mettent à la disposition d'autres personnes, un certain nombre de personnes, leur impose l'obligation de faire des contrôles de qualité périodiquement.

590

Donc nous, on reçoit, sans rentrer dans le détail de la réglementation, les laboratoires accrédités qui effectuent ces analyses-là nous transmettent entre autres les résultats d'analyses.

Donc nous, on possède une banque de données dans laquelle on a identifié les responsables de ces systèmes de distribution d'eau potable.

595

Alors ce qu'on peut dire, c'est que généralement, les systèmes qui distribuent de l'eau potable à plus de vingt (20) personnes, j'irais pas jusqu'à dire qu'on a cent pour cent (100 %) des systèmes présents au Québec, parce qu'il arrive des fois qu'on découvre des petits systèmes privés qui ont été bricolés, mais on peut dire, j'ai pas un chiffre à vous donner, on peut dire que la grande majorité de ces systèmes-là qui desservent plus de vingt (20) personnes, je dirais qu'on les connaît. Alors on sait qui est le responsable, à quel endroit ils sont situés.

600

Je dirais dans un grand nombre de cas, les sites de prélèvement d'eau qui alimentent ces systèmes de distribution là, on en connaît aussi, ils sont géoréférencés; mais encore là, un bémol, c'est que la référence, la localisation a été acquise par différentes méthodes, des fois c'est le poste de traitement qui est géoréférencé et non pas nécessairement le point de prélèvement de l'eau. Donc ça, cette information-là peut être d'une qualité variable.

605

Mais pour ce qui est des systèmes qui desservent finalement plus de vingt (20) personnes, je peux dire que la grande majorité de ces systèmes-là, on les connaît.

610

Pour les plus petits systèmes, prenons le cas typique, le puits qui alimente une résidence privée, depuis la fin des années soixante, par réglementation, les puisatiers qui réalisent des puits pour des particuliers doivent normalement transmettre au gouvernement un rapport de forage.

615

Je vous cacherais pas qu'initialement, l'objectif poursuivi par cette obligation-là, c'était de permettre de recueillir de l'information sur le contexte géologique du Québec. Alors de profiter du fait qu'un puisatier réalise un forage pour connaître un endroit donné, la stratigraphie des sols puis de la roche.

620

Ça nous permet de connaître un certain nombre de la localisation d'un certain nombre de puits qui servent à l'approvisionnement en eau potable de particuliers. C'est consigné dans un système informatique qui s'appelle le Système d'information hydrogéologique qui est accessible

625 sur le site Internet du ministère, il peut même être interrogé par monsieur et madame Tout-le-monde.

630 On a un peu plus de cent cinquante mille (150 000) descriptions de forages à l'intérieur, mais ce n'est pas un inventaire exhaustif de tous les puits qui alimentent les citoyens en eau potable, par exemple des résidences privées.

635 Alors je dirais que c'est une source d'information intéressante pour quelqu'un qui réalise un projet, qui se préoccupe, est-ce qu'il y a des prélèvements d'eau à proximité à des fins d'approvisionnement en eau potable. Donc oui, il y a possibilité, avec ces banques d'information là, d'obtenir un premier portrait.

640 Mais je vous dirais qu'au moment de faire l'étude sur le terrain, il y a certainement un travail additionnel à faire pour vérifier s'il n'y aurait pas des puits qui ne sont pas présents dans les banques de données.

640 PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Madame Grandbois.

645 PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Est-ce que vous avez une idée, sur la base des autres informations que vous avez, ce cent cinquante mille (150 000) là, est-ce qu'il représenterait, selon vous, peut-être les trois quarts (3/4) ou bien juste la moitié des puits existants?

650 Est-ce que vous êtes capable d'avoir une idée à peu près, ça représente quel pourcentage du total ou si vous n'avez pas la moindre idée?

PAR M. MICHEL OUELLET :

655 C'est toujours un peu difficile, je dirais, d'amener un pourcentage. Je me rappelle que lors des audiences de la Commission sur la gestion de l'eau en 99, une estimation qui avait été amenée, c'était qu'il y aurait peut-être quelque chose comme deux cent cinquante mille (250 000) puits au Québec qui serviraient à l'approvisionnement en eau de particuliers.

660 Je vous dirais qu'on serait obligé d'y aller par estimé. Si on regarde sur la population totale du Québec, quelle est la portion de cette population-là qui est alimentée par des systèmes de distribution, des réseaux, puis ensuite donc, on peut supposer que la portion qui n'est pas alimentée par un réseau serait alimentée par un puits individuel.

665 En prenant une moyenne de peut-être deux (2) ou trois (3) personnes par logement – nous autres, dans notre réglementation, on prend deux point cinq (2,5) personnes par logement comme méthode pour estimer le nombre de personnes – là, on pourrait arriver à un chiffre. Il faudrait faire le petit calcul.

670 Mais cent cinquante mille (150 000), c'est sûr qu'on est bien en deçà du nombre réel de puits aménagés au Québec à des fins d'alimentation en eau pour des résidences privées.

PAR LE PRÉSIDENT :

675 Merci monsieur. Donc je reviens vers vous, monsieur Bergeron!

Vous avez décidé entre autres d'établir le décompte des prises d'eau de surface, à la fois des eaux de surface et des eaux souterraines d'ailleurs, dans la zone, ce que vous avez appelé la zone d'étude locale qui peut s'étendre jusqu'à un maximum d'un kilomètre (1 km).

680 Vous avez procédé par questionnaire, notamment par un questionnaire que vous avez adressé aux municipalités et aux MRC, municipalités régionales de comté.

685 Qu'est-ce qui vous a incités à procéder de cette façon-là quand les données existaient déjà au ministère?

C'est important, je m'excuse de vous interrompre, c'est important parce qu'hier, je pense, un de vous, monsieur Bergeron, vous aviez indiqué que le taux de réponse était de l'ordre de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) pour ces questionnaires-là.

690 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Je vais demander à monsieur Veilleux de répondre à la question.

695 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX :**

Oui tout à fait. Lors de la collecte d'informations, on ne s'est pas limités au kilomètre, on a demandé de nous transmettre, auprès des MRC et des municipalités, l'ensemble de l'information qu'ils avaient, peu importe où elle se situait.

700 Donc on a, par exemple, actuellement, une base, des données, en termes de puits de prise d'eau de surface, qui contient six cent soixante-six (666) entrées. Ça, c'est l'ensemble du territoire. Je veux pas que vous preniez ça comme étant un kilomètre, c'est l'ensemble du territoire.

705 Par la suite, aussi ce qu'on a fait, justement on a demandé à chacune des MRC et municipalités de nous transmettre cette information-là.

710 Comme je l'ai mentionné tout à l'heure aussi, quand on est allés au terrain, on a été en mesure par exemple, au niveau des usines de filtration, des les localiser visuellement sur le terrain lors des inventaires. Ça fait qu'on sait exactement où ils sont.

On a même vérifié par endroit lorsque c'était accessible la position des puits municipaux.

715 Et ce qui reste à faire, avant la construction, comme je l'ai déjà expliqué, c'est que dans une bande de deux cents mètres (200 m), on va procéder au relevé de l'ensemble des puits artésiens individuels, résidence par résidence, pour pouvoir aller faire un échantillonnage et un essai de pompage aussi pour caractériser les capacités et la qualité de l'eau de chacun de ces puits-là.

720 Juste à titre d'information aussi, par exemple dans une bande d'un kilomètre (1 km), actuellement on a répertorié huit (8) puits municipaux. Dans ces huit (8) puits municipaux-là, il y en a trois (3) qui sont localisés en amont de la ligne du pipeline, donc advenant un déversement, ils ne pourraient pas être contaminés parce qu'ils sont en amont.

725 Donc il en reste cinq (5) puits municipaux dans un rayon d'un kilomètre (1 km) de part et d'autre du pipeline qui pourraient éventuellement être concernés.

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, moi, j'ai des données – allons-y par étape!

730 Donc vous dites que vous avez reçu à peu près quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de réponses, est-ce que vous croyez que dans les quinze pour cent (15 %) – qu'est-ce que vous allez faire avec les quinze pour cent (15 %) des municipalités qui n'ont pas répondu? Est-ce qu'il pourrait vous en manquer, des prises d'eau?

735 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX :**

Bon, le quinze pour cent (15 %) qui nous reste, on a relancé les municipalités à plusieurs reprises, que ce soit verbalement ou par courriel.

740 Évidemment, le projet continue d'avancer. On va relancer ces gens-là pour voir l'information qu'ils ont, puis on pourra, même à certains endroits, on s'est déplacés pour confirmer la position. C'est l'exemple ici de la ville de Lévis. On s'est déplacés.

745 Parce que des fois, les données proviennent de diverses sources, les schémas d'aménagement, la précision est parfois pas nécessairement très précise, donc quand c'est nécessaire, on se déplace.

750 Parce que des fois, on reçoit de l'information électronique, ça va quand même assez bien, comme je vous ai expliqué, on est allés faire la vérification terrain pour localiser précisément qu'est-ce qu'il en était. Des fois, on reçoit de l'information de façon manuscrite, donc quand c'est pas clair, on prend le téléphone et on appelle les gens. Même on se déplace.

755 Donc dans les quinze pour cent (15 %) qui nous restent, c'est l'exercice qu'on va continuer de faire.

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc vous n'avez pas travaillé en collaboration avec le ministère de l'Environnement?

760 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX :**

En fin de compte, monsieur Ouellet tout à l'heure faisait référence à la banque SIH, il en est question dans le document.

765 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Que vous avez utilisée.

770 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX :**

Oui tout à fait, ça a été utilisé.

775 C'est comme monsieur le mentionnait, la précision parfois est peut-être imprécise, donc c'est pour ça qu'on se rend au terrain. Puis l'exercice qui nous reste à faire au niveau des puits privés va être important pour vraiment localiser individuellement les puits.

PAR LE PRÉSIDENT :

780 Vous venez d'indiquer que vous avez donc fait le décompte de cinq (5) prises d'eau dans la zone d'étude locale. On parle des eaux de surface, là.

Ce que j'ai dans l'information que vous avez mise dans le PR8.5.3.4, en tout cas, je peux vous donner la page, c'est qu'il y en avait trois (3) prises d'eau de surface communautaires.

Est-ce que c'est cinq (5) ou c'est trois (3)?

785

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

En fin de compte, il faut faire attention. Moi, je fais une distinction au vocabulaire, parce que prise d'eau, pour moi, ça peut contenir, dépendamment à qui on parle, des fois les gens incluent là-dedans la prise d'eau de surface et des fois, les gens utilisent aussi prise d'eau pour parler de puits, puits artésiens, en profondeur.

790

Ce que je viens de vous nommer dans une bande d'un kilomètre (1 km), je pense que dans le document, on s'était limité plus à cinq cents mètres (500 m), donc moi, ce que je vous mentionne ce matin, c'est dans une bande d'un kilomètre (1 km) de part et d'autre, on en a relevé huit (8) dont trois (3) qui sont situés en amont du pipeline, donc hydrauliquement, ils ne sont pas contaminables, si je peux dire.

795

Il en reste cinq (5) dans une bande d'un kilomètre (1 km), selon l'information qu'on a reçue à venir jusqu'à maintenant.

800

Et ça, c'est des puits artésiens, on s'entend bien, des puits municipaux artésiens en profondeur.

805

PAR LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. Justement, je viens de vous relancer sur les prises d'eau de surface.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

810

C'est pour ça que je veux faire la distinction.

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais vous en avez recensé trois (3)?

815

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

Attention, je recommence.

820

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, j'utilise vos termes.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

825

Bien, j'apporte une précision ici ce matin, je pense que c'est important. Parce que prise d'eau de surface, c'est une prise d'eau dans un cours d'eau qui alimente normalement une usine de filtration par exemple. Donc l'eau est récupérée à la surface.

830

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

835

Lorsque je parle de puits, l'eau est récupérée en profondeur et on parle de puits municipaux.

PAR LE PRÉSIDENT :

840

D'accord. Je laisserai mon collègue poser une question pendant que je prépare les miennes.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

845

Très bien. On va changer un petit peu de sujet! La première question, lorsqu'on parle du délai de fermeture des vannes de huit (8) minutes, donc si on suppose que le pipeline fonctionne à pleine capacité, c'est-à-dire l'équivalent d'un point un million de barils (1,1 Mb) par jour, le délai de fermeture de huit (8) minutes, combien normalement de pétrole, dans le cas d'une rupture totale, combien de pétrole s'écoule pendant la fermeture?

850

On ferme tranquillement pour éviter les coups de bélier, ça représente combien d'écoulement, ça, en moyenne à ce moment-là, pendant le délai de fermeture de huit (8) minutes, peu importe à quel moment après ça, après la rupture? C'est la quantité de pétrole pendant la fermeture qui s'écoulerait d'une rupture totale.

855

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Van der Put de répondre.

860

PAR M. JOHN VAN DER PUT :

865 Monsieur le Président, alors le huit (8) minutes, ça se compose de deux (2) minutes pour la fermeture des pompes, de toutes les pompes tout le long du réseau et d'un six (6) minutes pour la fermeture de vannes de sectionnement.

870 Durant la fermeture des pompes, le débit est toujours à cent pour cent (100 %), alors on peut faire le calcul justement à la base de plein débit, et durant la fermeture des vannes, le débit diminue tranquillement durant cette période de six (6) minutes.

Alors quand on fait les calculs, on utilise un chiffre de cinquante pour cent (50 %) du débit justement pour faire le calcul.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

875 Une moyenne à ce moment-là. Donc si c'est standard, parce que disons ça arrive partout, donc ce huit (8) minutes-là, ça représenterait combien de barils, ça?

PAR M. JOHN VAN DER PUT :

880 Je n'ai pas le chiffre avec moi, mais on peut faire le calcul.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

885 J'aimerais avoir le chiffre, parce que théoriquement, il est valable tout le long de la conduite.

PAR M. JOHN VAN DER PUT :

890 On fera le calcul à la base de plein débit.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

895 Je pourrais le faire, mais je préférerais que vous fassiez vous-même le calcul pour pouvoir le déposer. OK.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

900 Juste, c'est une question, je suis curieuse juste de comprendre! Quand vous fermez – c'est vraiment pas important, mais j'ai la chance de poser la question, je le fais – quand vous fermez vos différentes vannes, je suppose probablement que vous commencez avec les vannes les plus

éloignées puis vous vous rapprochez de la source? Est-ce que c'est ça? Juste par curiosité de comprendre comment ça se fait.

PAR M. LOUIS BERGERON :

905

Monsieur Van der Put va préciser.

PAR M. JOHN VAN DER PUT :

910

Alors monsieur le Président, madame la Commissaire, on détermine l'endroit où il y a le problème et on ferme les deux (2) vannes de sectionnement en amont de l'endroit et deux (2) vannes de sectionnement en aval de l'endroit.

915

Alors seulement les vannes de sectionnement qui se trouvent de part et d'autre de l'endroit où le problème a été détecté.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

920

Dans un autre sujet, on a vu à quelques reprises dans les forages directionnels que vous prévoyez faire, ce que j'en comprends donc, lorsqu'un forage directionnel est fait, bon, il y a un premier forage qui est fait, il y en a un deuxième, on grossit progressivement autrement dit le diamètre pour pouvoir insérer le pipeline, à l'intérieur de ça, donc, on utilise des boues de forage.

925

Donc ces boues-là, la composition, ce que j'ai compris, c'est de la bentonite, donc une sorte d'argile. Mais ce qui m'intéresse, c'est combien dans un forage type, c'est sûr que ça va varier, plus le forage serait long, plus il y aurait de bentonite, mais si j'ai bien compris, c'est-à-dire que lorsqu'un forage est fait, on remplit les espaces libres de bentonite, si j'ai bien compris, donc ce serait une question en différents volets.

930

Un, est-ce que c'est seulement de la bentonite qui est utilisée? Est-ce que des additifs sont utilisés?

935

Et ensuite de ça, comment on gère ces boues de bentonite là, parce que quand on insère un tuyau, c'est-à-dire, les boues ressortent, donc qu'est-ce qu'on fait avec ces boues-là?

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur Veilleux va répondre à la question.

940 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX :**

Pour la partie volume, vous comprendrez que ça dépend de la longueur du forage, la difficulté, la dureté du roc, je dirais, à ce moment-là, ça peut en prendre plus.

945 Mais une fois que le forage est complété, il y a des échantillons qui sont pris au niveau, appelons ça un matériau du forage en tant que tel, parce que lorsqu'on fore, évidemment il y a de la bentonite et de l'eau et à ce moment-là, les matériels ou l'excavation qui est faite lors du forage est ramenée dans le puits de forage. Donc c'est un mélange de bentonite et de sol, de roc qui arrive à la surface.

950 Dans les gros forages, il y a toujours un tamiseur qui est présent sur le site pour réutiliser de la bentonite. Donc il y a une séparation qui se fait et c'est réinjecté.

955 La bentonite, elle, et l'eau rejoignent la tête de forage parce que le tuyau d'acier qui est utilisé est vide à l'intérieur évidemment, et la pression d'eau et de bentonite est poussée à l'intérieur de ça et à l'extrémité du pilote, de la tête de forage, bien, il y a des trous. C'est ce qui fait le forage.

960 Et tant que le forage n'est pas rendu de l'autre côté de la rive, ce matériel-là remonte vers le trou de forage. Et une fois que tout ça est fait, il reste des matériaux ou un mélange de sol et de bentonite chaque côté, et c'est là à ce moment-là qu'il y a un échantillonnage qui est fait pour voir comment on va en disposer.

965 Donc généralement, il y a une fraction liquide, plus liquide, qui peut être épaissie, si je peux dire, en ajoutant de la bentonite, puis il y a une partie aussi plus solide à ce moment-là qui doit être disposée. Mais c'est toujours une question d'échantillonnage avant d'en disposer.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

970 Fondamentalement, il n'y a pas d'additif, c'est seulement de la bentonite qu'on met ou on met des additifs chimiques dedans?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

975 C'est de la bentonite et de l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Seulement. OK, c'est suffisant. Je vais laisser mon collègue poursuivre.

980 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Docteur Savard, hier nous avons commencé à parler des impacts ou des effets potentiels sur la santé, pour un dossier comme celui-ci, est-ce que le ministère a déjà prévu, en cas de catastrophe, catastrophe en termes de déversement, est-ce qu'il y a déjà des cellules de crise pour s'assurer que la population ne consomme pas l'eau?

985 Et dans des cas similaires où les populations ont été privées d'eau potable, qu'est-ce que le ministère enclenche ou met en marche pour s'assurer que la population soit en bonne santé?

990 **PAR Dr MICHEL SAVARD :**

Oui, il y a des plans prévus au ministère, bien, pour tous types de sinistres, incluant un tel sinistre, oui, il y a des plans qui s'intègrent dans un plan plus global qui relève du ministère de la Sécurité publique qui est le Plan national de sécurité civile.

995 Et advenant un incident comme ça, c'est sûr que la Santé va jouer son rôle. Il y aura certainement peu de victimes physiques, le volet santé physique sera peu occupé, il y aura beaucoup de victimes par le choc – bien, beaucoup, ça dépend de l'aire qui va être étendue – mais plusieurs personnes inquiètes qu'on doit prendre en charge.

1000 Et on a déjà démontré, depuis une dizaine d'années, qu'en cas de sinistre, le ministère va être très présent pour soutenir ces gens-là autant que possible.

1005 En matière de Santé publique, on va certainement être là. On a des plans aussi pour aider les gens à comprendre l'ampleur du risque.

1010 Parce que le risque toxicologique va être encore une fois relativement faible, mais il y en a un quand même, on ne peut pas ne pas aviser les gens, les informer. Oui, il y a des plans pour le faire.

Et c'est des plans d'ailleurs qu'on met en branle, qu'on a mis dans différents sinistres actuellement.

1015 Donc est-ce qu'il y a des plans, oui, est-ce qu'on va intervenir dans ce dossier-là, oui.

En passant, toutes les municipalités, les organismes et les ministères doivent obligatoirement, en vertu de la Loi sur la santé, obligés, ils sont obligés de déclarer au directeur de Santé publique les menaces qui mettent en danger une population.

1020 On espère que le promoteur, parce que c'est un territoire fédéral, s'il respecte les lois du Québec, normalement dans la Loi de santé publique, on est tenu d'être informé et on est tenu de nous transmettre, quand c'est pas contrôlé, toute l'information même de nature nominale ou confidentielle.

1025 Je reviens à une question que l'on a posée, est-ce qu'il y a d'autres produits à l'intérieur! Dans le cas du Lac-Mégantic, c'est une question qu'on voulait avoir. Il y avait un phénomène de rumeur à l'effet – il va y avoir des phénomènes de rumeurs probablement – à l'effet qu'il y a d'autres produits que du pétrole, et dans ce temps-là, nous, il faut qu'on puisse s'adresser dans nos plans et dans nos lois, c'est prévu que les autorités de Santé publique peuvent s'adresser à la personne, aux ministères et organismes et avoir toute l'information qui nous permet de faire l'enquête et de prendre les mesures qui s'imposent.

1030

PAR LE PRÉSIDENT :

1035 Selon vous, vous l'avez précisé hier, vous le redites aujourd'hui que votre préoccupation par rapport à une intoxication de la population à partir de l'eau de consommation, tout devrait être contrôlé, puis ça devrait être relativement limité, est-ce que je vous traduis bien?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

1040

Oui. En passant, tout est toxique, c'est une question de dose et de quantité, d'exposition. Le cyanure, ça en prend très peu, de l'eau, on peut être intoxiqué avec de l'eau.

1045

Mais au niveau du pétrole, on n'est pas très inquiet. On connaît le pétrole, on sait c'est quoi le pétrole, on connaît si c'est toxique.

Si quelqu'un boit du pétrole comme ça, c'est très dangereux, non pas pour la toxicité, mais il va faire une pneumonie d'aspiration. Mais les gens ne boiront pas du pétrole pur.

1050

S'il y a du pétrole dans l'eau et qu'on le sent, nous, on va dire aux gens, même si c'est pas très risqué, le bon sens, ne consommez pas de l'eau qui sent ou qui goûte. Parce que si vous consommez ça, bien, vous pouvez avoir des symptômes aigus et réversibles.

1055

Et pour l'exposition à long terme, les effets cancérigènes, ça prendrait des expositions à très long terme.

Mais soyez assuré que dans un tel événement, les autorités de Santé publique vont être associées au MDDELCC, à l'Environnement, on va développer des plans comme on l'a fait pour Lac-Mégantic, on va établir un programme d'échantillonnage, on va demander une surveillance

1060 des puits, probablement plus large que la zone qui est considérée, pour les questions que vous avez soulevées.

PAR LE PRÉSIDENT :

1065 S'il y avait des puits privés qui seraient contaminés de façon importante, et que vous interdisiez, vous émettiez un communiqué ou une directive pour interdire la consommation de l'eau, est-ce que l'exposition par le fait de prendre un bain, une douche, est-ce que cette exposition-là, donc par les vapeurs, peut être importante?

1070 **PAR Dr MICHEL SAVARD :**

Oui. Il faut bien comprendre qu'on va émettre, s'il y a un incident, on va certainement émettre une recommandation comme on l'a fait pour le Lac-Mégantic. Surveillez, vous pouvez consommer votre eau, mais si le moindre il y a des odeurs, des goûts, vous ne la consommez pas. Ça, c'est pour éviter des symptômes aigus.

1075 On ne peut pas avoir de symptômes aigus s'il n'y a pas une odeur, un goût.

1080 Par contre, pour les concentrations chroniques comme le benzène, là, on peut avoir des effets dangereux si on en consomme à long terme, même s'il n'y a aucun goût. Il faut analyser l'eau en question. Il faut l'analyser d'une façon qui est périodique, tenir compte dans le temps et on va émettre des recommandations.

1085 On va sûrement suggérer aux gens à proximité, en étant un peu même prudent, probablement à une certaine distance, il faudrait voir ce que vous demandez, l'étendue, et on va recommander aux gens d'avoir un suivi probablement. C'est ce qu'on a fait pour le Lac-Mégantic, c'est d'avoir un suivi des puits.

1090 Le problème, c'est qui paie pour ça ici? Et comme c'est des puits privés, on a eu quand même beaucoup de difficulté à trouver, on a eu un suivi, mais je pense que ça va être important de soutenir les citoyens qui seront peut-être pas dans la zone d'emprise même, reconnue par le promoteur, mais qui soient à proximité, et il faut penser qu'il va y avoir une migration.

1095 C'est pas un suivi – il y a la phase d'intervention, la phase où on s'en va – la phase de l'intervention, la phase où ça se rétablit tranquillement, mais le suivi qu'il peut y avoir, ça dépend de notre vitesse de réaction au départ, mais ça peut être un suivi qui va être étalé dans le temps pour une longue période de temps. Il faut assurer un suivi.

1100 Et vous disiez tout à l'heure, pour ce qui est de la migration, vous savez, plus le pétrole est lourd, moins il est associé à la santé. Plus il est léger, plus il est associé aux troubles de la santé.

Ça fait que si vous avez du BTEX à l'intérieur et que ça migre plus rapidement, c'est le benzène, c'est le toluène, c'est ceux-là qui vont être notre principal indicateur de contamination.

1105 Et votre demande pour la simulation en ce sens-là, je pense qu'en matière de santé publique, c'est très justifié.

PAR LE PRÉSIDENT :

1110 Merci docteur Savard.

1115 Mais je reviens quand même avec ma question, est-ce que les citoyens qui voient leur puits privé contaminé et à qui vous émettez une directive de Santé publique pour, on peut pas dire interdire, mais pour leur demander de ne pas consommer l'eau de leur puits, est-ce que la possibilité que les autres usages, associés aux autres usages, est-ce que c'est quelque chose qui vous paraît comme préoccupant ou plutôt anodin?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

1120 Non, c'est pas anodin du tout. Ça va dépendre des concentrations.

1125 Mais si je fais allusion à l'endroit qu'il y a dont je parlais, trois cents (300) personnes qui étaient privées dû à une contamination à partir d'une fosse, c'est un avis de non-consommation et de restriction d'usages.

1130 C'est-à-dire que normalement, quand c'est COV ou c'est des produits comme ça, l'avis qui est émis, c'est un avis de non-consommation et de restriction d'usages pour les douches; c'est-à-dire, si on prend son bain, c'est pas avec des chandelles puis avec un livre, mais vous prenez un bain assez rapidement.

1135 C'est des petits détails comme ça. Mais c'est sûr qu'on a recommandé à la population, c'est non-consommation et restriction d'usages dont l'impact est sérieux, l'impact pour les quelques maisons.

Moi, ce qui m'encourage un peu dans ça, dans une perspective de santé publique, dans une perspective d'évaluation d'impact, c'est important de connaître a priori où sont les puits privés.

1140 Mais en termes de prudence, quand il y aura un incident, si la zone, c'est de l'ordre de trois cents-quatre cents mètres (300 m-400 m), ça, c'est trois (3) à quatre (4) fois la distance d'un poteau sur l'autoroute, ça fait que même si on doublait, triplait, s'il y a un sinistre, on va demander aux gens, et là, les gens vont nous le dire, où sont vos puits. On va avoir le temps de faire l'inventaire des puits, ça prendra pas des jours, ça, là. Parce que s'il y a un incident, on va intervenir, on va exiger, on va demander, on va exiger, on va ordonner.

1145 Dans une menace comme ça ici, on peut faire plus que recommander. Dans une menace réelle à la santé de la population, et ça pourrait en être une, on peut ordonner de prendre les mesures nécessaires pour identifier tous les puits privés dans un secteur et de le faire avec diligence, rapidement, et aider ces gens-là.

1150 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et dans ce cas-là, vous ordonnez à qui?

1155 **PAR Dr MICHEL SAVARD :**

On ordonne, ça peut être au promoteur, ou on peut passer à travers un autre ministère. En vertu de l'article 92, si un autre ministère a le pouvoir de le faire, on va demander à l'autre ministère, est-ce que c'est possible de faire en sorte que! Mais on va arriver à notre but.

1160 On va avoir l'inventaire de tous les puits qui pourraient être menacés en cas d'incident, on va l'avoir. Et il sera fait en temps opportun, il sera exhaustif.

PAR LE PRÉSIDENT :

1165 On reviendra là-dessus à la dernière séance la semaine prochaine sur l'impact que peuvent avoir des restrictions de cette nature-là sur les gens, sur leurs craintes, leurs peurs et tout ça, mais on reviendra là-dessus. Je voudrais pas l'aborder aujourd'hui.

Monsieur Germain.

1170 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

1175 Merci. En passant, c'est ça, l'Office national de l'énergie va être là, je crois, lorsqu'on va discuter des plans de mesures d'urgence, donc l'Office aussi pourra répondre à des questions dans le sens des préoccupations de la Santé publique, à savoir, j'imagine que l'ONÉ doit avoir certains pouvoirs d'intervention également.

1180 Donc ça va être des questions, je pense, pertinentes pour savoir comment on fait des coordinations entre l'Office national de l'énergie et les ministères provinciaux par exemple, et aussi quels sont les pouvoirs de l'ONÉ pour ordonner lui aussi. On pourra tirer ça au clair la semaine prochaine.

PAR Dr MICHEL SAVARD :

1185 Ce qui est peut-être un problème, c'est que quand ça arrive sur une emprise fédérale ou une emprise semblable, même pour le CN, on a un problème, parce qu'on a des enquêtes à faire, on a des enquêtes de santé publique, on doit avoir accès à l'information d'une façon diligente, et c'est dans l'intérêt pour protéger la population.

1190 Il faut que les gens nous transmettent l'information avec diligence pour qu'on puisse consulter nos toxicologues et demander, et surtout s'il y a des produits – parce que là, on nous dit que les produits de forage, ce n'est que de la bentonite et de l'eau, si ce n'est que ça, bien, je pense bien – mais s'il y avait d'autres produits, on n'est pas obligé d'avoir cette information-là quand c'est contrôlé, mais quand c'est non contrôlé, normalement on s'attend en Santé publique à recevoir toute l'information sur tous les produits qui sont concernés.

1195 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Très bien.

1200 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

1205 Juste en suivi à la question de monsieur Savard, monsieur Bergeron, supposons qu'il y avait un déversement en milieu terrestre et que donc il y a une intervention du ministère, du MSSS et qui détermine par exemple qu'il va être nécessaire de faire un suivi dans un rayon disons, et là, je lance un chiffre, dans un rayon de deux kilomètres (2 km).

1210 Donc à ce moment-là, vous, vous allez avoir identifié depuis longtemps les puits individuels situés, je pense que c'est deux cents mètres (200 m), vous avez dit, de l'emprise, mais dans une situation comme ça, c'est clair que les puits dans un périmètre plus large vont être identifiés, et monsieur Savard a soulevé la question de qui paie pour les analyses de l'eau à court, moyen, enfin pour la période nécessaire.

1215 Donc supposons que le ministère, que le MSSS déterminerait qu'il faut faire un suivi, je sais pas, sur cinq (5) ans, dans un périmètre de deux kilomètres (2 km), est-ce que TransCanada donc assumerait les coûts de ces analyses-là pour les individus?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1220 Oui madame la Commissaire. En ce qui concerne la qualité de l'eau, TransCanada doit remettre à l'état initial, si vous voulez, toutes les prises d'eau, tous les puits, la qualité et le débit, si jamais le débit est affecté aussi. Donc c'est clairement la responsabilité de TransCanada.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1225 Y compris le coût des analyses?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1230 C'est exact.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Pendant la période qui sera jugée nécessaire?

1235 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

C'est exact. Monsieur Grenon me précise que dans nos programmes, on a mis un plan de suivi de cinq (5) ans aux frais de TransCanada.

1240 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1245 Très bien. Quelques questions sur les eaux souterraines. Donc dans vos évaluations, vous avez tenu compte d'un certain nombre, bien, on parle des puits individuels ou collectifs, mais je remarquais que vous aviez établi la profondeur verticale dans vos hypothèses de travail à trente mètres (30 m) alors qu'on sait qu'il y a des puits, beaucoup de puits, si on consulte l'annuaire électronique des puisatiers, on pourrait dire ça comme ça, il y a quand même beaucoup de puits qui sont plus profonds que trente mètres (30 m).

1250

Ce que j'aimerais savoir, c'est pourquoi vous avez retenu la barre du trente mètres (30 m)?

1255

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur Veilleux va répondre.

1260

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

On est en train de chercher une référence, là.

1265

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Je peux en donner une. Ça, je l'ai repéré dans le PR3.2.6 page 5-3 et 5-8. Ça peut aider les gens à l'arrière. Pourquoi le trente mètres (30 m)?

1270

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

Bien en fin de compte, de mémoire, on voit que c'est de l'ordre de trente (30 m) à cinquante mètres (50 m), si je regarde au tableau, juste en haut du tableau 5-2, on fait référence entre trente (30 m) et cinquante mètres (50 m). Ça, c'est des données qui existent, qui sont disponibles.

1275

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Donc vous vous êtes pas limités à trente mètres (30 m)?

1280

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

Non.

1285

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

OK.

1290

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

C'est selon les résultats disponibles, les profondeurs qui ont été trouvées selon la documentation existante.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

OK. Je voulais juste être certain.

1295 Une autre chose, dans les tranchées, bon, il y a beaucoup de documentation, j'ai pas eu le temps de la regarder en détail, mais j'avais aperçu des tranchées types que vous prévoyez faire, soit en milieu agricole, soit en milieu boisé par exemple.

1300 J'aimerais savoir, dans ces tranchées types là, qu'est-ce que vous prévoyez mettre comme matériaux? Par exemple, bon, vous allez prendre le matériel, vous prendriez le matériel qui est en place, vous le mettez en tas; ensuite de ça, ce que vous feriez, sous le pipeline, quel type de matériaux par exemple prévoyez-vous mettre?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1305 Monsieur Veilleux va continuer.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

1310 En fin de compte, tant que c'est possible de réutiliser le matériel en place, c'est ce qui est fait.

1315 Par exemple, on est dans un bel argile ou un sable limoneux ou des choses semblables, où il n'y a pas de roches dans la tranchée, on appuie tout simplement le tuyau dans le fond de la tranchée.

1320 Dans les endroits où il y a de la roche, du roc, avant de déposer le tuyau, il va être comme supporté, surélevé par des oreillers, soit des oreillers de sable par exemple ou des sacs de sable, le tuyau est descendu sur ces sacs de sable là puis par la suite, il y a un pied de sable qui entoure le tuyau. Ça, c'est dans les endroits où il y a de la roche ou du roc, pour le protéger.

Donc l'excédent de matériel va être sorti, mais encore une fois, lorsque c'est pas requis, on met le tuyau tout simplement dans le fond de la tranchée et on remblaie avec les matériaux.

1325 La seule nuance, c'est lorsqu'il y a du roc ou de la roche, il faut importer du matériel pour protéger le tuyau.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1330 C'est parce que la question, entre autres, c'est comment à ce moment-là vous vous assurez que vous changeriez pas disons l'écoulement des eaux.

1335 Monsieur Veilleux, je pense que vous étiez là, il y a quelques années on avait eu une visite de terrain avec des agriculteurs où il y avait des débats par exemple sur les drains agricoles, à savoir est-ce que le sol est plus sec ou moins sec qu'avant.

1340 Quand vous installez des tuyaux comme ça maintenant, c'est quoi les contrôles que vous prévoyez faire pour vous assurer que vous ne changerez pas les conditions d'eau souterraine à ce moment-là à proximité de la surface?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

1345 Bien, en fin de compte, si on parle de milieu agricole cultivé, par exemple, on remblaie le dessus de la tranchée, de mémoire avec au moins six cents millimètres (600 mm) de sol qui était déjà en place.

1350 Dans le cas où c'est du roc, à ce moment-là il faudrait comme en importer, pour pas justement créer, si on est dans une pente et qu'on a ajouté du matériel, peut-être que vous avez eu l'occasion de le consulter, mais on confectionne dans la tranchée des bouchons de tranchée qu'on appelle pour pas que l'eau s'écoule continuellement le long de la conduite, dans un cas d'une pente, va être interceptée avec un bouchon de tranchée.

1355 Et cette eau-là qui va être interceptée, par exemple, par de la bentonite qui est imperméable ou à peu près, va monter progressivement le long de ce bouchon de tranchée là et va venir à la surface.

Soit qu'on le capte avec un drain souterrain ou soit qu'on le capte en surface, dépendamment des milieux.

1360 On va souvent le laisser monter à la surface lorsqu'on est en milieu boisé et l'eau qui va remonter à la surface va être déviée dans la végétation.

1365 Mais si on est en milieu agricole, généralement on va plutôt utiliser un drain souterrain perforé qui va capter l'eau en tant que telle.

Donc ça, encore une fois, ça dépend de la topographie puis des milieux.

1370 Mais avec le temps, moi en tout cas, j'ai pas observé, par expérience que ça avait occasionné, par exemple au niveau des cultures, des choses semblables, des complications quelconques.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Je vous remercie.

1375

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je poursuis avec quelques questions et ensuite, j'appellerai les premiers participants.

1380

Juste une question, très brève, de clarification. Dans la définition de la zone d'étude régionale, vous avez indiqué que pour le fleuve Saint-Laurent, cette zone s'étend généralement de quinze kilomètres (15 km) en amont, quinze kilomètres (15 km) en aval, et ensuite dans un autre, j'imagine que c'est pour les autres cours d'eau, vous indiquez, et je vous cite :

1385

«L'aire qui couvre quinze kilomètres (15 km) en amont de chaque traversée de cours d'eau ou englobe les limites du bassin versant en amont de chaque traversée du cours d'eau, la plus petite surface étant prise en compte et se termine au cours d'eau en aval ayant un courant au moins égal.»

1390

Et là, j'étais complètement perdu. Je peux vous dire la page.

Je voulais juste comprendre c'est quoi la définition de la zone d'étude régionale? Est-ce que c'est quinze-quinze (15 km-15 km) ou il y a des particularités qui font en sorte que vous avez défini ça autrement?

1395

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, on pourra vous revenir peut-être après la pause.

1400

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ensuite, peut-être une question simple aussi avant d'arriver à la dernière.

1405

Vous avez localisé des groupes de puits privés dans la région de Mirabel. Dans cette région, l'écoulement régional de l'eau souterraine va du piémont laurentien vers le fleuve Saint-Laurent.

1410

Or, aucun groupe de puits privés n'a été identifié en aval hydraulique du tracé du pipeline à l'intérieur des limites de l'aquifère fracturé de Mirabel. Ce qu'on voudrait savoir, c'est sur quelle base vous avez déterminé des emplacements des groupes de puits privés?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

Avez-vous le numéro de la pièce, monsieur le Président?

1415

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. PR3.6.5 page 4-103.

1420

Vous voulez revenir après la pause?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

Bien, si on veut pas perdre de temps, peut-être, oui, ce serait bien.

1425

PAR LE PRÉSIDENT :

Et ma dernière question et ensuite, j'appellerai le premier participant.

1430

Vous avez indiqué que pour la surveillance et le suivi des ressources en eau de surface, après la construction, vous allez appliquer le plan qu'on appelle le Plan de protection de l'environnement PPE et vous avez indiqué que les zones où le terrain peut être instable fera l'objet d'une surveillance durant les deux (2) ans suivant la construction.

1435

Et après?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

Bien après, je vous dirais que ça va dépendre des résultats des deux (2) premières années. Si on observe des choses qui méritent d'être poursuivies en termes de suivi, ça continuerait le suivi, en fin de compte.

1440

Un suivi, c'est souvent comme ça. On fixe une période, on observe pendant cette période-là ce qui se passe et s'il y a des observations qui font en sorte qu'on doit poursuivre le suivi, bien, il va être poursuivi jusqu'à temps qu'on observe que c'est stable, par exemple, dans ce cas-là.

1445

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire que si les deux (2) premières années sont rassurantes, le suivi arrête ou vous le laissez passer d'une durée plus longue, mettons une période quinquennale ou décennale?

1450

PAR M. LOUIS BERGERON :

1455 Monsieur le Président, il y a des patrouilles aériennes au minimum aux deux (2) semaines,
et un des objectifs des patrouilles aériennes, c'est justement de voir si effectivement il y a des
situations anormales qui se passent au terrain à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1460 Qui peuvent faire un examen suffisamment minutieux...

PAR M. LOUIS BERGERON :

1465 En fait, c'est que la personne qui est responsable de la patrouille aérienne est là pour
identifier deux-trois (2-3) choses possibles, est-ce qu'il y a des empiètements, est-ce qu'il y a des
activités anormales, est-ce qu'il y a eu des mouvements de sol, est-ce qu'il y a eu des situations
particulières qui se sont produites sur l'emprise et à ce moment-là, il y a des interventions.

PAR LE PRÉSIDENT :

1470 Donc quelle est la portée de cette spécification dans votre rapport?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

1475 Bien, en fin de compte, lorsqu'on parle de suivi, généralement il y a un minimum de deux
(2) ans. C'est ce qui est reconnu un peu dans le domaine.

Et comme je le mentionne, si ça mérite d'être poursuivi parce que les résultats montrent que
ça mérite de le faire, ça va être fait.

1480

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez deux (2) réponses qui ne convergent pas, là.

1485 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Est-ce que vous faites référence aux patrouilles aériennes?

PAR LE PRÉSIDENT :

1490

Bien vous, vous avez fait référence aux patrouilles aériennes.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1495 En fait, c'est un complément d'information. C'est que dans un premier temps, ce qu'on fait, c'est ce que monsieur Veilleux a expliqué.

1500 Mais ce que je vous dirais, c'est comme mesure de protection additionnelle, il y a effectivement ces patrouilles aériennes là qui permettraient, exemple dans une situation où après deux (2) ans, on arrête le suivi et qu'au bout de cinq (5) ans, il se passe quelque chose, les patrouilles aériennes vont permettre de l'identifier.

PAR LE PRÉSIDENT :

1505 D'accord, merci.

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

Monsieur le Président, me permettez-vous une question?

1510 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1515 **PAR Mme CHANTAL SAVARIA :**

1520 Moi, ma question, c'est concernant le scénario le plus pessimiste, soit la rivière Etchemin. On a choisi cette rivière-là. Je me demandais, bon, est-ce qu'il n'y aurait pas eu lieu de choisir une rivière où on a une prise d'eau potable plus près, comme par exemple la rivière L'Assomption qui est à six kilomètres (6 km) dans laquelle on aurait pu faire des simulations et voir les conséquences qui seraient, à mon avis, plus importante que la rivière Etchemin?

1525 Je comprends que vous avez choisi ça du point de vue écologique, ça, j'en doute pas, mais si on regarde le thème d'aujourd'hui pour l'eau potable, il n'y aurait pas eu lieu de choisir un autre endroit?

PAR LE PRÉSIDENT :

1530 Monsieur Bergeron, pourriez-vous nous rappeler les critères qui ont prévalu dans le choix de la rivière Etchemin pour présenter le déversement et le pire scénario vraisemblable?

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur Grenon va répondre.

1535 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

1540 Merci monsieur le Président. Juste pour rappeler les critères qui ont influencé le choix de la rivière Etchemin. Comme je disais hier, Énergie Est a identifié des tronçons de pipeline entre des stations de pompage. Donc les facteurs qui ont influencé la sélection, c'est la longueur de ces tronçons-là de pipeline entre les stations de pompage.

C'est également le calcul du volume du rejet du pire cas où on fractionne, on brise la conduite, rupture totale. Donc la question de volume.

1545 La présence de récepteurs très sensibles multiples dans les voies d'écoulement de ce volume de pétrole là déversé.

Et également la distance entre le lieu de la rupture totale, la canalisation, et ces récepteurs très sensibles.

1550 Donc ce sont les facteurs principaux qui ont été pris en considération pour déterminer que la rivière Etchemin représentait notre pire cas possible.

1555 Peut-être comme complément d'information, lors de la préparation des plans d'urgence, nous allons effectuer de la modélisation dans les cours d'eau qui sont des tributaires du Saint-Laurent, c'est pas réservé exclusivement à la rivière Etchemin, c'est un processus que l'on va utiliser pour tous les cours d'eau, incluant le cours d'eau de la rivière L'Assomption entre autres.

PAR LE PRÉSIDENT :

1560 Merci. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1565 Simplement pour obtenir une précision du côté du ministère du Développement durable! On avait abordé ça un peu, la question de la décontamination des aquifères par biodégradation. De par l'expérience du ministère, une biodégradation, il a dû y avoir des cas comme tels, ça prend combien de temps quand on a une contamination par exemple par les BTEX ou d'autres types d'hydrocarbures?

1570

C'est des cas d'espèce de restauration d'aquifères qui étaient à des fins d'approvisionnement en eau potable, je ne me souviens plus des données, mais avez-vous des cas concrets à nous référer?

1575 **PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Je crois que ça dépend beaucoup aussi du contaminant, le traitement. C'est beaucoup du cas par cas.

1580 On avait soumis une liste de méthodes possibles pour décontaminer les eaux souterraines, mais la méthode choisie est vraiment selon la situation et selon le contaminant.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1585 Si on parle du BTEX, benzène, toluène, éthylbenzène et xylène, donc des composants assez légers d'essence notamment, ça, on en rencontre souvent au Québec parce qu'il y a beaucoup de stations-service d'essence aussi, donc c'est un produit relativement connu, donc si vous êtes capables de nous référer à des cas de contamination, donc par biorestauration, qui ont mené à la nappe phréatique, pouvaient être à ce moment-là réutilisés, et ça a pris combien de
1590 temps. Une couple d'exemples.

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Je sais pas si mon collègue Michel Ouellet a peut-être des exemples en tête.

1595

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Peut-être un complément d'information par écrit, là.

1600 **PAR M. MICHEL OUELLET :**

Effectivement, je préférerais qu'on fasse des recherches plutôt que d'avancer, pour vraiment peut-être regarder différents, peut-être choisir quelques cas documentés. C'est sûr que ça existe, des cas de contamination par des stations-service, mais je préférerais qu'on fasse une
1605 petite recherche.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Où on met l'emphase sur le BTEX, c'est ça, si vous avez des hydrocarbures pétroliers aussi
1610 qui vont être associés souvent, mais en tout cas, des cas intéressants qu'on pourrait avoir.

PAR M. MICHEL OUELLET :

Des cas de stations-service par exemple.

1615 **PAR Mme CHANTAL SAVARIA :**

Monsieur le Commissaire, je peux vous répondre, si vous voulez, parce que je travaille dans le domaine.

1620 Alors pour des BTEX, c'est plus facile à décontaminer que, par exemple, des hydrocarbures pétroliers lourds. On parle en termes d'années, on parle pas en termes de mois.

1625 Donc j'ai fait, pour de l'essence, on peut parler au moins de deux (2) ans, puis c'est très performant. On parle des horizons de deux (2) à cinq (5) ans et même peut-être dix (10) ans, dépendamment du type de contaminant et de la profondeur de la nappe et du type de géologie qui est affecté.

1630 Puis quand on parlait au niveau terrestre les rayons, oui, c'est vrai qu'au niveau de la surface, le déversement, on peut avoir cent cinquante mètres (150 m) à la surface qu'on voit, il y a une partie qui s'évapore, oui, mais il y a beaucoup une grande partie qui va s'infiltrer et qui va aller rejoindre l'eau souterraine.

1635 Et comme expliquait le docteur, ça migre, l'eau souterraine, donc ça peut aller jusqu'à trois-quatre-cinq cents mètres (300 m-400 m-500 m), dépendamment du type de contaminant.

C'est pour ça que c'est très complexe. Décontaminer l'eau souterraine, c'est plus complexe qu'enlever les sols contaminés en surface.

Ça répond à votre question?

1640 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

1645 Oui. Mais le but de la question, c'est d'avoir des cas concrets, c'est ça que le ministère pourrait nous fournir. Je vous remercie.

1650

DOMINIC GIRARD

PAR LE PRÉSIDENT :

1655 Je commencerais par la liste des personnes qui se sont inscrites hier. Monsieur Jean Dubois, est-ce qu'il est ici ce matin? Non. À Laval, est-ce que monsieur Dominic Girard serait là?

Monsieur François Caron – ah, monsieur Dominic Girard!

1660 Bonjour monsieur Girard. Je vous entends pas, excusez-moi.

PAR M. DOMINIC GIRARD :

1665 Bonjour monsieur le Président. Mon nom est Dominic Girard, je suis directeur adjoint du Local 791 à la FTQ Construction. On représente huit mille (8000) opérateurs d'équipement lourd au Québec.

1670 Moi, j'ai travaillé personnellement durant quelques années pour une compagnie de construction de pipelines. On enfouissait le tuyau, on enfouissait du tuyau neuf et on a aussi réparé de l'ancien tuyau.

1675 Je peux affirmer que les nouvelles techniques, les nouvelles inspections, les soudures robotisées, les nouveaux enduits qui peuvent être mis sur le tuyau sont beaucoup mieux qu'il y a quarante (40) ou cinquante (50) ans. J'ai vu de mes yeux propres dans la tranchée ce que ça donne comme tuyau, et je peux dire que j'ai vraiment confiance aux tuyaux quand c'est des nouveaux tuyaux.

1680 De l'autre côté, je veux apporter un point qui va être ma question, c'est que si on laisse pas le pipeline passer pour emmener le pétrole, on n'aura pas le choix de le laisser passer au Québec de toute façon. Alors il va rentrer par train, il va rentrer par camion, il va sortir du Québec par bateau aussi sur le fleuve.

1685 Si on va dans les cas extrêmes, je pense que c'est vraiment ça qui est démontré ici, les cas extrêmes, les pires catastrophes, quand je pense aux trains, les pires catastrophes qui peuvent arriver avec le train, c'est ce qu'on a vu à Lac-Mégantic.

1690 Moi, je me promène dans mon village, je regarde les chemins de fer, l'état des chemins de fer est pas très beau. Puis j'entends parler de ça dans beaucoup de villages de personnes qui me parlent que l'état des "tracks" de chemins de fer, c'est pas très beau.

Si on parle du cas extrême, un train qui déraile, qui explose, on n'a aucune fenêtre pour se donner un laps de temps pour empêcher un peu qu'il y ait un déversement ou quoi que ce soit. Le train déraile, quelques secondes après, le train explose, dans le pire des cas.

1695 Si on y va par bateau, on sait que le fleuve est dur à naviguer, il y a des capitaines spécialisés dans le fleuve pour descendre et amener les paquebots, si le paquebot, le pire des scénarios, s'échoue, il va se vider de pétrole directement dans le fleuve. On a zéro fenêtre pour empêcher ça.

1700 Si le pipeline, dans le pire des scénarios, il y a une fuite ou qu'il a une rupture complète, ce que j'ai vu hier, c'est qu'on a entre deux heures et demie (2½) et quatre heures et demie (4½) de temps de réaction pour empêcher un déversement dans le fleuve.

1705 Alors je me demande, ma question, c'est : est-ce que le pipeline n'est pas beaucoup plus sécuritaire dans un moindre mal que le transport par train et par bateau?

PAR LE PRÉSIDENT :

1710 En fait, j'imagine que le promoteur a un biais favorable, alors ce serait difficile pour moi de lui demander de répondre.

1715 Par ailleurs, monsieur Laporte du Bureau de la sécurité des transports a été présent ici cette semaine pendant deux (2) séances et justement, il a contribué à la réflexion et à la documentation du dossier pour savoir quels sont les risques qui peuvent être associés au transport par train par rapport au pipeline.

Nous avons eu quand même passablement d'information là-dessus.

1720 Mais aujourd'hui, malheureusement, il n'y a personne dans les personnes-ressources qui ont été invitées qui peut répondre de nouveau à cette question-là.

1725 Remarquez, c'est pas parce que la question a été débattue qu'elle ne peut pas être reposée, là, mais malheureusement, il n'y a aucune personne-ressource qui peut répondre à votre question de façon, je dirais, neutre.

Mais l'information existe.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1730 Bien c'est ça, juste pour compléter les commentaires de monsieur le président! C'est que si vous retournez aux séances, ça a été discuté à quelques séances, mais particulièrement la séance du mardi 8 mars à treize heures (13 h).

1735 Donc vous pouvez soit regarder cette séance-là vidéo sur le site Web ou encore, d'ici quelques jours il va y avoir des transcriptions écrites. Ça fait que ça vous permettra, il y a eu quand même plusieurs échanges là-dessus de la part effectivement du Bureau de la sécurité des transports et de d'autres intervenants présents cette journée-là.

PAR M. DOMINIC GIRARD :

1740 Merci beaucoup. J'aurais quand même aimé, mais vous dites que le ministère des Transports n'est pas là, puis qu'il n'y a pas de répondant pour répondre ça, mais ce sera quand même une question que vous pourrez vérifier si vraiment le transport par pipeline est vraiment plus sécuritaire que les moyens qu'on pourra pas empêcher. Merci.

1745

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur Girard.

1750

JEAN GOSSELIN

PAR LE PRÉSIDENT :

1755

Monsieur Jean Gosselin.

PAR M. JEAN GOSSELIN :

1760

Bonjour tout le monde, bonjour monsieur le Président. J'ai assisté hier à la simulation, la présentation qui a été faite, et en tant que producteur agricole, j'aurais aussi aimé avoir une simulation en milieu agricole.

1765

Il faut pas oublier que le pipeline va principalement traverser le milieu agricole. Les simulations terrestres, là, vous avez touché un point tantôt avec le promoteur, à savoir qu'est-ce qui arrive s'il y a un déversement de dix mille barils (10 000 b) en milieu terrestre!

1770 Il nous a été fait comme réponse que le pétrole va migrer vers la surface et s'écouler. Et il faudrait peut-être considérer qu'en milieu agricole au Québec, on a du drainage, et du drainage souterrain et du drainage de surface.

On a une approche par bassin versant. On a investi énormément dans la protection des rives, des bandes riveraines, etc.

1775 Alors c'est sûr que si le pétrole, s'il y a dix mille barils (10 000 b) de pétrole qui tout simplement s'élèvent comme ça, et qu'il y a du drainage agricole entre la surface et le pipeline, ce serait peut-être intéressant de voir qu'est-ce qui arrive avec ce pétrole-là versus tout le drainage, tout le réseau de drainage.

1780 Parce que le drainage va vers – on est très efficace maintenant au plan drainage – vous avez des pluies, tout ça, ça s'en va dans le réseau hydrographique très rapidement. Alors je sais pas si vous pourriez nous éclairer là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

1785 Pas moi!

1790 En fait, j'avais soulevé, il y a quelques instants, une question à laquelle le promoteur a convenu de répondre après la pause, c'est-à-dire qu'est-ce qui arriverait s'il y avait un déversement de dix mille barils (10 000 b) en milieu terrestre dans une situation du pire scénario vraisemblable, avec un relief de l'ordre de quinze pour cent (15 %).

1795 Et dépendamment de la réponse qui va nous être communiquée, on verra si la Commission devrait aller plus loin ou pas, en demandant une simulation sur le devenir environnemental de ce déversement.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1800 Je m'excuse, monsieur le Président. Respectueusement, je vais vous dire que cette réponse-là, ce n'était pas après la pause.

PAR LE PRÉSIDENT :

1805 D'accord. Donc ce serait la semaine prochaine?

PAR M. LOUIS BERGERON :

Bien, on a quand même un peu de recherche à faire, donc, de quelques jours.

1810 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, excusez-moi, j'ai confondu.

Donc votre question, pour nous, elle est importante, comme vous le voyez.

1815

PAR M. JEAN GOSSELIN :

Bien, je pense qu'elle est importante pour tout le milieu agricole au Québec qui travaille à protéger l'environnement, puis non seulement le protéger, mais l'améliorer.

1820

Je sais pas si vous permettez une deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT :

1825

Juste un instant s'il vous plait.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1830

Je m'excuse, moi, je vous avoue que je considère que la question de monsieur Gosselin est assez différente de la question de monsieur le président tout à l'heure, parce qu'en agriculture, généralement, on n'est pas dans les pentes. Donc je considère que c'est une question séparée, peut-être complémentaire, mais séparée.

1835

Donc la question de monsieur Gosselin, est-ce que vous avez examiné qu'est-ce qui va se passer s'il y a un déversement dans un champ? Est-ce qu'il y a une partie du pétrole, probablement qu'il y a une partie du pétrole qui va se ramasser dans les drains, à moins que vous jugiez que les trous dans les drains sont pas suffisamment gros pour que le pétrole rentre, mais en tout cas, on aimerait vous entendre là-dessus.

1840

PAR M. LOUIS BERGERON :

Oui en effet, la question qui a été posée tout à l'heure était effectivement pour une situation, en tout cas ce que j'ai compris, c'était effectivement une situation où il n'y avait pas de drainage agricole.

1845

La situation où il y a un drainage agricole, c'est une autre situation particulière, et on peut élaborer là-dessus.

Je vais commencer avec monsieur Veilleux, puis possiblement monsieur Grenon.

1850

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

Ce qu'on fait dans le cadre, avant de commencer la construction d'ailleurs, vous savez, quand il y a du drainage souterrain, il va falloir procéder à des modifications au système de drainage souterrain, on n'a pas le choix, pendant la construction.

1855

Donc l'ensemble de l'information au niveau du drainage souterrain existant va être récoltée avant les travaux. Lorsqu'on a les plans, on va faire des modifications préconstruction pour s'assurer que pendant la construction, il n'y a pas de dommage au système de drainage et tout le terrain va continuer à s'écouler.

1860

Pendant la construction, évidemment il y a un suivi. Et après, on fait les modifications et on prend toute l'information pour redonner au propriétaire comment son plan de drainage a été modifié.

1865

Je suis allé rapidement, là, mais toutes ces étapes-là se font avec les propriétaires aussi, parce qu'ils connaissent bien leur terrain.

Donc l'information va être connue au niveau de la localisation de l'ensemble des systèmes de drainage souterrain.

1870

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Oui, mais je pense que la question de monsieur Gosselin, puis je vous avoue que j'ai la même, s'il y a un déversement, est-ce qu'il y a une partie du pétrole qui va être déversée qui pourrait finalement emprunter la voie des drains puis faire plus de chemin qu'il en aurait fait autrement?

1875

PAR M. LOUIS BERGERON :

Je passe la parole à monsieur Grenon qui va compléter la réponse.

1880

PAR M. STÉPHANE GRENON :

1885 Merci. Lorsqu'il y a un déversement en milieu terrestre, comme la question de monsieur Gosselin, la première chose qu'on tente de faire, c'est bien sûr de confiner ce déversement-là le plus près de la source.

1890 Pour la question des drains, c'est certain que le pétrole, c'est une possibilité que le pétrole entre dans les drains et se mette à voyager sur une certaine distance.

1895 Dans l'élaboration des plans d'urgence, nous, on prend en considération tous les fossés qui sont le long de la conduite qui pourraient justement servir de voie de transport du pétrole éventuellement.

1900 Et à l'intérieur de ces fossés-là, on détermine ce que nous on appelle des points de contrôle, c'est-à-dire des endroits où on pourrait déployer de l'équipement lors d'une situation d'urgence. Et ça, ce travail-là est tout fait à l'avance lors de la préparation des plans d'urgence.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1905 OK. Donc si je comprends bien, si jamais il y avait déversement dans un champ qui est drainé, vous auriez toute l'information et même, vous auriez même disons le plan d'urgence préparé à l'avance, vous sauriez comment intervenir; donc très rapidement, si le pétrole emprunte les drains, ce qui est probable, pour que vous puissiez au moins l'arrêter à une distance raisonnable.

1910 Vous parlez de fossés, fossés ou autres, mais que vous seriez donc en mesure normalement d'intervenir assez rapidement pour limiter la distance sur laquelle le pétrole pourrait emprunter les drains?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

1915 Exactement. C'est l'objectif principal. L'intervention serait de confiner le plus possible le pétrole proche de la source, et puis ça, tout ce travail-là est fait à l'avance dans l'élaboration des plans d'urgence.

1920 Puis on va avoir des exemples d'ailleurs de ça lorsqu'on parlera de plans d'urgence. Tout est cartographié. On détermine les voies d'accès, par exemple en été, en hiver, pour se rendre à ces points-là spécifiques pour déployer l'équipement d'intervention.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci.

1925

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors merci beaucoup.

1930

Nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1935

**REPRISE DE LA SÉANCE
JEAN MORISSET**

1940 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc les registres sont fermés et je tiens à vous informer que la Commission poursuivra ses travaux jusqu'à midi trente (12 h 30).

1945 Il y a environ une dizaine de personnes qui se sont inscrites, nous espérons pouvoir les passer rapidement, rapidement dans le sens que si les personnes se limitent à poser leur question sans nécessairement un long préambule pour lequel j'ai énormément de difficulté depuis le début des audiences à contrôler un peu la longueur des préambules, on pourrait passer, tout le monde pourrait passer. Sinon, les personnes qui ne pourraient pas passer pourraient toujours déposer leur question par écrit à la coordonnatrice dans chacune des salles satellites ou ici.

1950 Donc je commencerai par monsieur Jean Morisset à La Pocatière, ensuite madame Irène Dupuis à Lévis et monsieur Jean-Denis Julien à Trois-Rivières, et enfin, François Caron à Laval, s'il est ici. François Caron s'était inscrit hier.

1955 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le Président, est-ce que je peux vous fournir certaines réponses?

1960 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant. Monsieur François Caron, non, il n'est pas ici? Monsieur Daniel Vanier ici dans la salle? Non. Monsieur Martin Archambault à Laval? Alors tout le monde est là.

1965 Alors monsieur Bergeron!

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, je commence par le dépôt d'un document. Je vous lis l'engagement :

1970 «Préciser par écrit que la capacité de quatre cent cinq mille barils par jour (405 000 b/j) comme indiqué au tableau de la diapositive numéro 6 de la présentation générale du projet du 7 mars 2016 correspond à la capacité de déchargement par rail.»

1975 Réponse : La capacité actuelle et proposée déterminée au ferroviaire au Québec et au Nouveau-Brunswick est de quatre cent cinq mille barils par jour (405 000 b/j). Les sources utilisées sont ajoutées au document pour chaque site.

1980 Ensuite, je voudrais amener une précision. Monsieur le commissaire Germain avait posé une question concernant les additifs en ce qui concerne la bentonite, et je fais référence au document PR5.4.5 dans lequel il est indiqué qu'il n'y a pas d'additifs toxiques.

1985 Par contre, la précision, c'est qu'à certaines occasions, il faut densifier la bentonite, il faut épaisir la bentonite, et on peut faire appel à des additifs inertes. Donc c'est la précision que je voulais faire qui est cohérente avec le document que je viens de citer.

Finalement, monsieur Veilleux va répondre concernant la question sur les ZER.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

1990 D'accord. Donc la notion des ZER, ce qu'il faut bien comprendre, ça a été établi dans le cadre de l'évaluation environnementale et socioéconomique. C'est pas limité dans le cadre d'accidents et défaillances, on s'entend que ça déborde cette zone-là.

1995 Pourquoi ça a été limité comme ça, c'est qu'on a évalué que pendant la construction, ces zones-là étaient suffisantes pour évaluer les effets. Donc on parle de construction et d'exploitation normales.

2000 Donc c'est comme ça que ça a été établi. Je sais pas si je m'exprime bien, mais en fin de compte, tout ce qui est question d'accidents et défaillances, on l'a vu, on sort de cette zone-là justement parce que les effets peuvent sortir de ces zones-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2005 Merci monsieur. Donc nous commençons par monsieur Morisset à La Pocatière.

PAR M. JEAN MORISSET :

2010 Oui bonjour. Mon nom est Jean Morisset, je reste à L'Islet, je vais être à deux kilomètres (2 km) d'une station de pompage prévue.

Je suis biologiste de formation et j'ai été, moi, pendant quinze (15) ans, responsable des urgences environnementales sur la Côte-Nord pour le compte de Pêches et Océans Canada.

2015 J'ai élaboré, si vous permettez, un petit scénario qui tient compte de ce que j'ai vécu comme responsable des urgences environnementales, parce qu'on a eu quand même pas mal de cas sur la Côte-Nord, et j'ai élaboré un petit scénario qui pourrait certainement arriver dans notre secteur. Ça va être très court.

2020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'évidemment, plus vous allez faire un long préambule, plus vous allez hypothéquer la participation de vos concitoyens. Donc allez-y promptement.

2025 **PAR M. JEAN MORISSET :**

Je parle vite! Alors on est le dimanche de l'Action de grâces en 2022, ça fait deux (2) ans que le pipeline est là. Il n'y a jamais eu d'accident, tout va bien.

2030 Et il y a une grosse tempête, il y a une queue d'ouragan qui arrive sur la région de Chaudière-Appalaches, Québec, tout ça, des pluies de cent cinquante (150 mm) à deux cents millimètres (200 mm) qui tombent au cours de quatre (4) à cinq (5) heures.

2035 Port Joli qui est une toute petite rivière subit les contrecoups, mais il y a aussi un ponton à quatre cents mètres (400 m) en amont de la rivière Port Joli qui est bouchée par les arbres qui sont déracinés, tout ça. Il y a une inondation, la route est emportée, une petite route emportée, ça passe vis-à-vis le pipeline. Et naturellement, le pipeline cède parce que ça creuse, il y a des roches qui sont transportées, tout ça, le pipeline casse, le pipeline casse complètement, et ça se déverse dans l'environnement. On est à six (6 km) ou sept kilomètres (7 km) du Saint-Laurent.

2040 Mais le débit est tellement fort, on parle d'un débit, même une occurrence de mille (1000) ans qu'on n'a jamais vue dans cette rivière-là.

2045 On est dimanche de l'Action de grâces, il y a malheureusement plus d'électricité parce que la tempête est forte, toutes les équipes municipales sont sollicitées pour les différents problèmes qu'il y a.

2050 À Calgary, la personne qui fait la régie de ça, il fait vingt-deux degrés (22 °C) à Calgary, il fait très beau, ça fait qu'on n'a pas l'idée de ce qui peut se passer. Bref, le tuyau coule pendant une demi-heure (½), une (1) heure, peu importe. Ça coule vers la rivière Port Joli, ça coule dans l'embouchure de la rivière, ça atteint le fleuve Saint-Laurent, l'estuaire moyen.

2055

On est à l'Action de grâces, donc ce qui arrive, c'est qu'il y a des oies blanches, il y en a au moins deux cent mille (200 000) dans le secteur, il y a cinq mille (5000) oies blanches qui se reposent la nuit à l'embouchure, elles sont à peu près toutes souillées.

2060

Et on est le soir, donc on voit rien. Le lendemain, c'est l'Action de grâces, donc tout le monde est en congé, on n'est pas capable de mobiliser personne, tout ça. Le pipeline est arrêté, il y a pas de problème, mais ça a coulé.

2065

Les marais de scirpe sont souillés sur une distance de quinze (15 km) à vingt kilomètres (20 km) de part et d'autre. On est en période de hautes marées, c'est l'Action de grâces, souvent il y a les hautes marées.

2070

Donc tout ça fait en sorte, et ce que je vous dis là, c'est toutes des choses qui ont été vécues sur la Côte-Nord. Tout ça est arrivé. On n'a personne pour ramasser les oiseaux souillés, on sait pas qu'est-ce qu'on doit faire. Les canaux de drainage que monsieur Gosselin parlait tantôt, les canaux de drainage ont été aussi souillés, tout ça...

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Morisset, je vous demanderais...

2075

PAR M. JEAN MORISSET :

Je vais préciser ma question. Est-ce que les promoteurs qui sont là sont au courant qu'une urgence environnementale, c'est ça?

2080

Une urgence environnementale, c'est juste ça, c'est des choses qui sont imprévisibles, qui arrivent toujours au mauvais moment, on n'est pas prêt, on n'est pas capable de mobiliser le monde, puis il fait trop mauvais pour mettre des estacades, etc., etc.

Je voudrais juste avoir un peu le point de vue du promoteur par rapport à ça.

2085

J'étais à Havre-Saint-Pierre en même temps que monsieur Grenon, laissez-moi vous dire que pendant un mois, ça n'a pas été drôle.

2090

Alors ma question, c'est ça. Est-ce que le promoteur est au courant de tout ce qui peut arriver lorsqu'il y a une urgence environnementale, pas sur papier, mais en réalité?

PAR LE PRÉSIDENT :

2095 Peut-être avant de passer la parole au promoteur, je tiens quand même à vous informer que nous aurons une séance consacrée aux urgences mardi prochain à dix-neuf heures (19 h). Le thème, c'est les Plans de mesures d'urgence, rôles et responsabilités des différents intervenants, capacité d'intervention.

2100 Par ailleurs, il y a quelques jours à peine, il y a eu monsieur François Anciault professeur titulaire au Département de génie civil et génie des eaux à l'Université Laval qui avait fait référence à des préoccupations en termes d'événements climatiques extrêmes. Il a émis un avis que vous pourrez éventuellement consulter.

PAR M. JEAN MORISSET :

2105 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

2110 Alors ceci étant dit, madame Grandbois, puis ensuite je céderai la parole à monsieur Bergeron.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2115 Ça va être très court. C'est juste pour vous rappeler peut-être, vous savez certainement qu'il y a une deuxième partie d'audience publique où les gens sont invités à présenter des mémoires, donc si vous voulez nous présenter votre scénario en prenant plus votre temps, ce sera l'occasion de le faire avec les détails, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2120 Alors monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2125 Je me limite à une réponse générale pour ce matin, question de temps, monsieur le Président.

2130 Essentiellement, ce que je veux dire, c'est qu'on a parlé beaucoup des systèmes de détection de fuites et tout ça, donc je vais pas élaborer là-dessus.

Mais ce que je veux aussi mentionner, c'est qu'on a la réalité du terrain et la réalité du Québec, on aura des techniciens minimum aux soixante kilomètres (60 km) qui sont des habitants du Québec, qui sont évidemment très au courant de ce qui se passe.

2135 Et on travaille avec les premiers répondants, on travaille avec les municipalités, on travaille avec les gens locaux. Alors la réalité d'un événement comme celui-là, je pense que nos équipes vont être très sensibles à ça et vont être en état d'alerte immédiate sans aucun doute.

PAR LE PRÉSIDENT :

2140 Merci. Mais encore une fois, monsieur Morisset, je sais que c'est une réponse courte, mais ça va faire l'objet d'un thème qui va durer environ quatre (4) heures.

Merci monsieur Morisset.

2145

IRÈNE DUPUIS

PAR LE PRÉSIDENT :

2150

Madame Irène Dupuis à Lévis.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

2155

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

2160

Bonjour madame.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

2165

Alors je veux profiter un peu de la présence de monsieur Savard aujourd'hui, puisque vous ne serez plus là dans les prochaines séances.

2170

Ma question, en cas de sinistre, sur les effets psychologiques que les gens vivent lorsqu'il y a un sinistre d'un déversement, soit pour perte d'usage de l'eau, soit perte d'usage de leurs biens, soit par perte de valeurs, stress qui peut mener finalement à des complications de santé. C'est des choses qui sont vraiment présentes.

On a un rapport qui vient de sortir, semble-t-il aujourd'hui, dont j'ai entendu parler et j'ai pas eu le temps de consulter à l'Institut national de santé publique qui vient de publier un rapport sur les effets psychologiques de la cohabitation avec les hydrocarbures. J'ai hâte de lire ça.

2175 Parce qu'effectivement, j'ai dans mon groupe, on est à peu près trois cents (300) membres dans le groupe Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie, notre plus jeune membre, lui, il a treize (13) ans, et il m'a dit, Irène, moi, ce que je constate, à force d'entendre parler de ces choses-là, c'est que finalement, le pétrole, ça salit pas juste notre eau, ça salit nos vies aussi! Et je pense que ça résume vraiment bien le propos que je veux défendre aujourd'hui.

2180 Et ce que je veux savoir, ça s'adresse pas juste à vous, mais ça s'adresse à l'ONÉ qui n'est pas là aussi, et aux commissaires, est-ce que les conséquences psychologiques sont incluses dans un rapport de risques, dans la courbe de risques?

2185 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors madame Dupuis, merci de m'adresser votre question. Bien sûr je vais la transférer au docteur Savard, mais je tiens quand même à vous informer que la Commission est au courant de ce rapport de l'Institut national de santé publique, et que madame Geneviève Brisson de cet Institut va faire référence à ce rapport-là lors de la dernière séance de travaux de la Commission prévue le 17 mars, donc jeudi prochain en soirée. Elle a été invitée au même titre que madame Marie-Josée Fortiin de l'Université du Québec à Rimouski.

2195 Donc ceci va être abordé beaucoup plus en profondeur, mais peut-être que je laisserai à monsieur Savard de vous donner les grandes lignes.

PAR Dr MICHEL SAVARD :

2200 Je pense que j'ai peu à ajouter, mais quand même, on partage votre vision. Pour nous, en matière de santé, c'est pas tellement le risque toxicologique. Il y en a un, mais on va intervenir et on va prendre des mesures, et le risque toxicologique, on va faire en sorte qu'il n'y ait pas de victimes.

2205 Nous, nos principales préoccupations, il y en a un, on dit, le risque d'incendie et d'explosion, déjà, nous, on dit, c'est pas de la santé publique, c'est de la sécurité publique. L'incendie, l'explosion, il y a d'autres ministères qu'il faut qu'ils l'évaluent, parce qu'il peut y avoir des blessés dus à l'incendie et l'explosion.

2210 Les risques, les menaces pour la population en général dus aux produits toxiques, comme on disait tout à l'heure, on va prendre des mesures, il n'y aura pas de victimes, à moins que des

gens soient confinés à un endroit et peuvent pas partir, comme dans un centre de détention. Il va falloir qu'on évacue ces gens-là.

2215

Mais notre principale préoccupation en santé, c'est les impacts psychosociaux.

Oui, on en tient compte. Dans le document qui a été rédigé par monsieur à côté ici, il y a beaucoup d'éléments qui abordent cette question-là psychosociale. Comme on vient de signaler, il y a une séance qui est prévue pour ça. C'est tellement important et c'est vraiment le principal problème sur la santé va être au niveau psychosocial.

2220

Et ça va dépasser le sens de la logique seulement. Nos dimensions qu'on fait, cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m), quand on parle de psychosocial, il y a des gens qui vont être inquiets bien à l'extérieur de nos zones d'intervention. Il va falloir en tenir compte.

2225

On va devoir assurer un suivi des puits au-delà de nos zones théoriques d'intervention probablement. Il va falloir soutenir, comprendre que les gens devant l'inconnu et le risque sont inquiets.

2230

On abonde dans votre sens, oui on le prend en considération, oui il y aura des stratégies, oui il y a des demandes formulées au promoteur pour qu'il en tienne compte et plusieurs demandes sont formulées pour tenir compte des impacts psychosociaux.

PAR M. PAUL-GEORGES ROSSI :

2235

Juste une toute petite, pas une précision, mais il faudrait aussi rappeler que comparativement aux impacts toxicologiques à la santé, les impacts psychologiques et sociaux commencent pas quand on construit ou quand il y a un déversement. Ils commencent dès l'annonce du projet. Donc ça, c'est quelque chose aussi important à ramener.

2240

Puis effectivement, nous, lorsqu'on analyse le projet, on va le regarder par rapport à la définition de l'OMS de la santé. Donc c'est une définition complète.

PAR LE PRÉSIDENT :

2245

Vous soulignez l'OMS, c'est l'Organisation mondiale de la santé.

PAR M. PAUL-GEORGES ROSSI :

2250 Donc effectivement, on va regarder l'impact du projet sur la santé mais aussi sur le bien-être de la population. Donc c'est des aspects où vraiment on peut poser beaucoup beaucoup de questions, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

2255 Alors merci messieurs, merci madame Dupuis.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

2260 Merci.

JEAN-DENIS JULIEN

2265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Jean-Denis Julien de Trois-Rivières.

PAR M. JEAN-DENIS JULIEN :

2270 Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

2275 Bonjour monsieur.

PAR M. JEAN-DENIS JULIEN :

2280 Bon matin monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires. Hier soir, j'ai noté le terme invraisemblable que le promoteur avait utilisé en parlant du risque de rupture sur le tronçon de la rivière Etchemin. Pour moi, j'imaginai que ça impliquait la faible probabilité.

2285 Mais quoi qu'il en soit, ça m'a questionné sur le nombre d'ouvrages qui, dans les dernières années, ont connu un déversement malgré l'indication qu'il y avait une faible probabilité.

Alors la question que je vais poser, monsieur le Président, s'adresse au promoteur et à d'autres intervenants qui auraient la réponse.

2290 Compte tenu des conséquences qu'on envisage, compte tenu de la durée de ce projet-là, le promoteur peut-il indiquer à quel pourcentage de risque il évalue la probabilité de déversement dans le scénario de la rivière Etchemin?

2295 Et, dans le même temps, identifier les ouvrages qui, avec un pourcentage de risque semblable, ont malgré tout connu des déversements dans les dix (10) dernières années?

Ça me permettrait de mettre en contexte ce genre de statistique. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2300 Merci à vous. Monsieur Bergeron, est-ce que vous êtes capable d'apprécier et de fournir un pourcentage de risque?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2305 Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Grenon de vous donner le chiffre.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2310 Merci monsieur le Président. Le chiffre pour la probabilité d'un événement tel qu'on a décrit hier, rupture complète de la conduite dans la rivière Etchemin, c'est une fois par un virgule cinq million (1,5 M) d'années pour un déversement de dix mille barils (10 000 b).

PAR LE PRÉSIDENT :

2315 Dix mille barils (10 000 b) et plus?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2320 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Pouvez-vous répéter?

2325 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

Un par un virgule, si vous voulez le chiffre exact, c'est un virgule cinq huit cinq virgule six sept zéro million (1,585,670 M) d'années.

2330 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc un million et demi (1 ½ M).

2335 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

C'est ça, un point cinq million (1,5 M).

PAR LE PRÉSIDENT :

2340 Et comment vous êtes arrivés à ce risque?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2345 C'est avec l'évaluation des risques qui est présentée dans les documents dont on a discuté au cours des derniers jours.

PAR LE PRÉSIDENT :

2350 OK. Mais est-ce que vous pouvez dire juste quelques mots là-dessus?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2355 La méthodologie qui a été utilisée, c'est celle qu'on a discuté au cours des derniers jours par des comparaisons avec la base de données de l'Office national de l'énergie et de PHMSA, le réglementaire aux États-Unis.

Si vous voulez plus d'informations détaillées sur la méthodologie exacte pour ce point exact, je crois qu'on va devoir revenir avec quelque chose d'écrit.

2360 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça vaudrait la peine, oui. D'accord, merci.

2365 Et il y avait un autre aspect de la question qui touchait, est-ce que vous avez observé, mettons en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde, si vous avez l'information, des déversements de cette nature-là?

2370 On a parlé beaucoup de la rivière, du déversement de la rivière Kalamazoo, mais est-ce qu'il y en a d'autres?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2375 Monsieur le Président, si on bien compris la question, il n'y a jamais eu de rupture complète de documentée sur une installation semblable.

PAR LE PRÉSIDENT :

Comme la simulation que vous avez faite?

2380 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

Comme la simulation, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

2385 Très bien, merci. Merci monsieur Julien.

PAR M. JEAN-DENIS JULIEN :

2390 Monsieur le Président, ce serait important de documenter, vous avez soulevé la rivière Kalamazoo, effectivement, et effectivement, je suis en train de documenter les déversements effectifs.

2395 Puis peut-être un petit rappel, une sémantique amicale. Souvent monsieur le Commissaire utilise le terme «pipeline», je sais pas si on peut utiliser l'appellation pipeline. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2400 Merci monsieur Julien.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2405 Monsieur Julien aussi, en complément d'information à votre question, si vous consultez, soit la présentation sur le site Web du BAPE ou les transcriptions de la séance du mardi 8 mars à treize heures (13 h), il y a monsieur Laporte du Bureau de la sécurité des transports qui a fait une présentation, et dans sa présentation, il a donné l'information sur les principaux déversements par pipeline et aussi il avait donné par train des dernières années.

2410 Donc ce serait une information qui peut peut-être vous intéresser.

MARTIN ARCHAMBAULT

2415 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Martin Archambault. Bonjour monsieur Archambault.

PAR M. MARTIN ARCHAMBAULT :

2420 Bonjour. Alors mon nom est Martin Archambault, je suis enseignant, membre fondateur de OLEA, Oléoduc Laval en Amont et spéléologue.

2425 Aujourd'hui, pour être présent ici, j'ai pris une journée de maladie parce que le projet Énergie Est me rend malade!

2430 Je vais vous parler maintenant des déversements terrestres qui peuvent avoir un impact dans les milieux aquatiques. L'est de Laval est caractérisé par des calcaires solubles, c'est-à-dire qu'au contact de l'eau, les calcaires peuvent donc se dissoudre, littéralement fondre.

En surface, on peut observer en plusieurs endroits des petits entonnoirs et sous terre, à deux mètres (2 m) de profondeur, il y a donc des canaux et des galeries naturels, j'en ai d'ailleurs exploré au moins une dizaine de ces petites grottes.

2435 On retrouve également des phénomènes similaires dans la région de Deschambault et tout près de là, il y a une grotte qui fait un kilomètre (1 km) de longueur prénommée donc «Le Trou du Diable».

2440 Donc advenant un déversement en milieu terrestre, il est fort possible et même très peu possible, pardon, que le pétrole se retrouve dans ces canaux naturels pour ensuite rejoindre

l'aquifère, et dans le cas de Laval, couler vers la rivière des Mille Îles ou la rivière des Prairies. Il serait donc à ce moment-là pratiquement impossible de récupérer ledit pétrole.

Et voici ma question!

2445

Quelles sont les études géologiques et hydrogéologiques qui ont été réalisées sur la nature des calcaires solubles présents ou pouvant être présents sur le tracé probable d'Énergie Est?

Et de façon plus particulière, en ce qui concerne les calcaires de l'est de Laval et ceux de la région de Deschambault dans le comté de Portneuf. Merci.

2450

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur Archambault.

2455

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, la question étant très précise, on préférerait prendre un peu de temps pour préparer une réponse.

2460

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez l'intention de revenir avec une réponse écrite ou verbale?

2465

PAR M. LOUIS BERGERON :

Bien, je crois pas ce matin qu'on pourra donner une réponse verbale, il va vraiment falloir faire des recherches pointues.

2470

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Archambault, la réponse écrite sera déposée dans le dossier de la Commission. Et bien sûr, ce sera accessible, vous pouvez y référer quand vous voulez.

2475

PAR M. MARTIN ARCHAMBAULT :

Merci monsieur le Président.

2480

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

2485

CAROLLE DUPUIS

PAR LE PRÉSIDENT :

2490

J'appellerai donc à Laval monsieur Luc Falardeau, à la salle ici madame Carolle Dupuis et à Trois-Rivières, madame Joyce Renaud.

Donc nous allons commencer par vous, madame Dupuis.

2495

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

Bonjour.

2500

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour madame.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2505

Ma question porte encore une fois sur les hypothèses à la base des scénarios qui nous ont été présentés. En deux (2) mots, on va parler, dans une séance ultérieure, de l'acceptabilité sociale. Je pense qu'on peut s'entendre tout de suite à savoir qu'il peut pas y avoir d'acceptabilité sociale s'il n'y a pas une information très complète dans la population. On ne peut pas accepter ce qu'on ne connaît pas.

2510

Donc moi, ce que j'imagine comme outil qui permettrait à la population d'exprimer son acceptation ou pas, ce serait une espèce de carte où toutes les personnes, tous les citoyens qui seraient susceptibles d'être touchés, que ce soit des gens en milieu terrestre dont le puits ou le terrain risque d'être atteint par des déversements, que ce soit des gens qui sont sur la rive sud alors que l'oléoduc passerait sur la rive nord, mais bon, est-ce que les courants pourraient amener le pétrole sur leur rive, si c'est possible ces gens-là devraient le savoir, des gens qui sont en aval sur une rivière donnée qui est traversée, qui peuvent être à plusieurs kilomètres du point de passage mais qui pourraient être touchés en cas de déversement parce que leur terrain est riverain, je parle de personnes, en fait il y a les municipalités aussi, donc j'imagine que pour qu'on

2515

2520

puisse un jour se prononcer pour dire il y a acceptabilité sociale ou il n'y a pas acceptabilité sociale, il faudrait que les gens puissent savoir ce qu'il en est, finalement, tous ceux qui seraient susceptibles d'être touchés.

2525 Et en fait, bien ma question, je reviens un petit peu d'une manière peut-être un petit peu plus opérationnalisable sur le point et moins fâché, parce que j'étais un petit peu insultée hier par les hypothèses qui nous étaient présentées, qui sont fondées – corrigez-moi – mais qui sont fondées sur l'impossibilité qu'il y ait des défaillances dans les systèmes et l'impossibilité qu'il y ait des erreurs humaines.

2530 J'ai travaillé longtemps en assurance, je peux vous dire que si ça existait, ça, il y a beaucoup de compagnies d'assurances qui n'existeraient plus, parce que les systèmes font défaut et l'erreur humaine, c'est la principale cause des problèmes. Je sais qu'on va revenir sur les systèmes de gestion d'urgence, j'ose espérer qu'ils vont être très étoffés, mais ça n'a jamais empêché des erreurs humaines ou des défaillances de systèmes ou du hacking, si on parle de système informatique, il y a toutes sortes de choses qui peuvent se passer.

2535
2540 Donc ma question est tout simplement, dans l'optique de pouvoir fournir à la population des faits, des projections sérieuses sur les risques d'impacts sur leur milieu respectif, est-ce que la Commission peut demander à des experts neutres ou au ministère des Ressources naturelles peut-être d'émettre des hypothèses de déversement qui ne seraient pas fondées sur des scénarios d'impossibilité de défaillances techniques ou d'erreurs humaines?

2545 Est-ce que c'est possible d'obtenir de nouveaux scénarios?

PAR LE PRÉSIDENT :

2550 Je pense que je pourrais vous dire théoriquement oui, une Commission a un très grand pouvoir. La Commission n'abusera pas de son pouvoir.

La Commission va demander des informations ou des simulations ou des hypothèses nouvelles si elle le juge approprié.

2555 Par contre, ce que je pourrais faire, parce que quand même vous avez épilogué beaucoup sur les personnes qui peuvent être concernées par le projet et vous avez défini concernées, c'est le terme en fait utilisé par le promoteur dans son étude environnementale qu'il a déposée à l'ONÉ et que vous avez sur le site du BAPE.

2560 J'aimerais peut-être l'interpeller là-dessus. Monsieur Bergeron, qu'est-ce que TransCanada a fait comme démarches auprès des personnes que vous avez considérées comme concernées? Et peut-être définir concernées au départ, puis dites-nous un peu l'ensemble de vos démarches.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2565 Oui monsieur le Président. Je vais y aller de façon sommaire, parce qu'évidemment, on pourra revenir sur le terme plus en détail.

2570 Je partage tout à fait l'opinion de madame Dupuis à l'effet qu'une des conditions de l'obtention de l'acceptabilité sociale, c'est le partage d'informations, c'est indispensable.

2575 Ce que je vous dirais à ce niveau-là, c'est que, par exemple dans la région de Québec, on a eu des journées de sécurité à l'automne, on a fait de la publicité dans les journaux et on avait tous nos spécialistes qui étaient sur place dans les endroits, entre autres ici à Lévis, au cours d'une journée, d'une soirée, pour partager l'information, à savoir toutes les personnes qui étaient concernées par une possibilité d'événement, une possibilité de fuite, qu'est-ce que ça voulait dire concrètement. Donc on avait des gens, des spécialistes sur place pour répondre aux questions.

On a un site Web sur lequel on a beaucoup d'informations.

2580 Et je vous dis honnêtement que personnellement, je pense que les audiences du BAPE sont un peu le catalyseur, si vous voulez, de cette activité-là, parce que ça nous permet, il y a beaucoup d'articles dans les journaux, c'est très suivi sur le Web, donc ça nous permet de partager encore plus d'informations.

2585 Moi, je pense que c'est une condition sine qua non.

2590 Maintenant, en ce qui concerne le commentaire à l'effet que nous avons parlé d'impossibilité d'erreurs humaines ou bris des systèmes, j'aimerais corriger. Le risque zéro n'existe pas. Le risque associé à l'exploitation d'un pipeline est très faible en fait et quand ça se compare avec les autres modes de transport, on est très confiant que c'est avantageux.

2595 Mais nous sommes très conscients que le risque zéro n'existe pas, et c'est la raison pour laquelle on a des systèmes de gestion, on a une culture d'entreprise, on a une façon de travailler qui fait en sorte que nos employés sont sensibilisés à chaque jour, que les activités qu'ils font doivent être faites de façon sécuritaire, et on doit éliminer tous les risques dans la mesure du possible.

PAR LE PRÉSIDENT :

2600 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2605 Madame Dupuis a mentionné, a parlé au début d'une carte en la qualifiant d'un outil potentiel. Vous avez déjà, vous avez mentionné au cours de la semaine, certaines cartes où vous aviez de l'information, puis des cartes qui semblaient être relativement interactives, est-ce que c'est un outil que vous envisagez potentiellement?

2610 Donc d'avoir effectivement, comme madame Dupuis le suggérait, d'avoir une carte interactive qui permettrait aux gens d'accéder évidemment, pas à toute l'information, c'est impossible, mais d'avoir accès à l'information qui probablement les touche, une ou des cartes, avoir accès de façon géoréférencée, avoir accès à l'information qui les touche le plus?

2615 Donc est-ce que c'est le genre d'outil que vous comptez développer?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2620 Je vous dirais que c'est évolutif, madame la Commissaire. Par exemple dans le développement des plans de mesures d'urgence avec les municipalités, il faut identifier tous les endroits sensibles et il y a quand même certaines informations, sans jeu de mots, sensibles.

Donc c'est sûr qu'avec les premiers répondants, il y a un degré de partage d'informations qui est supérieur avec la population en général.

2625 Alors comme on est quand même assez tôt dans le projet, si éventuellement le projet était approuvé et qu'on allait de l'avant, à ce moment-là on aura une opportunité de peut-être développer cet outil-là davantage.

2630 Mais à ce stade-ci, je vous dirais que c'est essentiellement avec les premiers répondants qu'on partage toute l'information détaillée.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2635 Je comprends le besoin pour faire – tout le monde n'a pas le besoin d'avoir la même information, le même niveau de détail, mais si vous avez déjà, si je comprends bien, vous prévoyez déjà avoir ce genre d'outil là pour les intervenants, est-ce que vous pourriez envisager d'avoir un outil semblable avec le genre d'information dont le citoyen a besoin?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2640 Ce que je peux vous offrir, madame la Commissaire, c'est qu'au cours de la soirée sur l'acceptabilité sociale, on pourra peut-être élaborer un peu plus sur effectivement la façon de communiquer avec les propriétaires et les citoyens de façon encore plus efficace dans le futur.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2645 D'accord.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2650 J'aimerais réitérer ma question, parce que vraiment c'est très intéressant ce que j'ai obtenu comme réponse, mais c'est pas vraiment la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT :

2655 C'est pas la réponse attendue.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2660 Non, c'est pas la réponse à ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est pas la réponse à votre question?

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2665 Non. Je vais la formuler peut-être plus clairement.

2670 Est-ce que la Commission se satisfait d'un scénario où le pire scénario, le pire cas serait une situation où la réponse aurait lieu, tous les gestes appropriés seraient posés à l'intérieur de treize (13) minutes, il ne pourrait pas y avoir plus que vingt-deux mille barils (22 000 b) qui seraient répandus et que ça coûterait pas plus que six cent mille dollars (600 000 \$) avec une contingence de trente pour cent (30 %) ?

2675 Est-ce que la Commission va se satisfaire de ces bases de calcul là? Parce que la carte en question, avec toute la bonne volonté qu'on pourrait y mettre, si elle est fondée là-dessus, selon moi, ça ne serait vraiment pas satisfaisant.

PAR LE PRÉSIDENT :

2680 J'imagine que vous vous en doutiez, la Commission ne se prononcera jamais publiquement. La Commission va se prononcer dans son rapport.

Et évidemment, nous sommes encore une fois au début de nos travaux, nous allons remettre notre rapport juste au mois de novembre.

2685

Si nous jugeons que le dossier, tel que nous l'avons analysé, est incomplet, si nous jugeons que d'autres travaux devraient être réalisés, bien, la Commission va le signaler, va le recommander, va émettre des avis en ce sens au ministre de l'Environnement qui nous a mandatés.

2690

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

Est-ce que je peux demander une dernière précision?

2695

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y, mais la dernière.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2700

Oui. C'est que si ça se produisait comme ça, dans cette hypothèse-là, la conclusion, en admettant que vous étiez d'accord avec moi que ce scénario-là est beaucoup trop optimiste, le résultat final serait une insatisfaction exprimée de votre part quant au scénario utilisé par le promoteur, mais ça ne donnerait pas l'information de ce qui se passerait si un scénario plus réaliste était utilisé? Ça laissera une zone grise et non pas une zone noire.

2705

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, vous allez dans plusieurs hypothèses. La Commission a vraiment une grande latitude. Si la Commission, au cours de son analyse, décidait qu'elle avait besoin d'un scénario additionnel ou des scénarios additionnels, il y a absolument rien qui l'empêche de le demander, soit au promoteur, soit même à des expertises indépendantes.

2710

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2715

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2720 Je vous en prie.

LUC FALARDEAU

2725

PAR LE PRÉSIDENT :

Maintenant, monsieur Falardeau. Bonjour monsieur Falardeau.

2730

PAR M. LUC FALARDEAU :

Vous allez bien?

PAR LE PRÉSIDENT :

2735

Très bien, vous-même?

PAR M. LUC FALARDEAU :

2740

Ils sont habillés chaudement en avant à Lévis, c'est la même chose pour moi ici, c'est un congélateur!

PAR LE PRÉSIDENT :

2745

Écoutez, on m'a gelé, on m'a fait geler ici tout l'après-midi hier, on m'a fait geler avant la pause. Là, maintenant, c'est un peu mieux.

Il faut dire que je ne suis pas une référence malheureusement, je suis toujours quelqu'un de très frileux.

2750

Allez-y monsieur Falardeau.

PAR M. LUC FALARDEAU :

2755

Bonjour. Je m'interroge sur la nécessité du latéral de Montréal pour alimenter la raffinerie Suncor, mais je suis pas tout seul à le faire. Les citoyens de Montréal puis de Laval se posent la question.

Je sais aussi qu'il y a beaucoup de gens qui s'interrogent sur la nécessité pure et simple du pipeline Énergie Est, mais c'est pas mon propos aujourd'hui.

2760

On a dit beaucoup de choses jusqu'à maintenant, mais on n'a pas mentionné – j'aimerais mettre en évidence aujourd'hui le fait que la capacité de la raffinerie Suncor est de seulement cent quarante mille barils par jour (140 000 b/j), comme vous savez.

2765

J'aimerais aussi porter à votre attention que Enbridge a déjà annoncé un projet d'expansion additionnel de sa capacité à trois cent soixante-dix mille barils par jour (370 000 b/j) dans un meeting d'actionnaires en 2015. Des références pourraient vous être fournies.

2770

On sait aussi que Suncor a déjà amplement – bien ça, c'est un commentaire personnel – mais disons a déjà d'autres possibilités d'approvisionnement en pétrole brut pour sa raffinerie de Montréal-Est, notamment via rail et le terminal maritime.

2775

On sait donc, en regardant ça, qu'il y a déjà amplement de capacités d'approvisionnement à Montréal sans utiliser le latéral de Montréal.

On sait aussi que le tracé de la rive sud du Saint-Laurent a été rejeté sommairement cette semaine, verbalement, par les promoteurs pour plusieurs raisons qui peuvent être certainement pertinentes, mais pas nécessairement, disons, appropriées, disons pour l'instant.

2780

Ma question! Est-ce qu'une étude rigoureuse comparant les options de tracés de la rive nord et de la rive sud du fleuve Saint-Laurent a été effectuée par les promoteurs, incluant la possibilité de ne pas avoir de latéral à Montréal, s'il vous plaît?

PAR LE PRÉSIDENT :

2785

D'accord. Alors la question est claire, monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2790

Monsieur le Président, je vous dirais qu'il y a plusieurs des aspects qui sont soulevés par monsieur Falardeau auxquels uniquement Suncor peut répondre.

PAR LE PRÉSIDENT :

2795

Limitez-vous juste à la question à la fin.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2800 Je comprends, mais ce que je veux dire, c'est que la demande, en fait l'engagement et
l'entente contractuelle entre Suncor et TransCanada, comme j'ai expliqué plus tôt cette semaine,
nous, on est un transporteur, Suncor nous demande un branchement, donc pour nous, c'est une
condition dans le projet.

2805 Maintenant, je peux laisser monsieur Veilleux élaborer davantage sur l'option de la rive sud.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

2810 En fait, c'est documenté. Ce que je vous ai dit verbalement hier, c'est déjà dans la
documentation qui a été déposée, soit à l'Office ou dans l'aperçu par exemple.

Et étant donné que c'est une obligation d'aller alimenter Suncor, puis comme je l'ai
mentionné hier, rentrer par la rive sud pour aller alimenter Suncor, ça ne se fait pas.

2815 Donc à ce moment-là, ça sert à rien d'essayer d'étudier le reste jusqu'à Lévis quand on sait
qu'on n'est pas capable d'alimenter Suncor par la rive sud.

PAR LE PRÉSIDENT :

2820 OK. Donc pour répondre à la question de monsieur Falardeau, à cause des critères que
vous avez utilisés, vous n'avez pas analysé un tracé rive sud?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

2825 Bien, je vais répéter un petit peu ce que j'ai dit hier en fin de compte. Ce que j'ai dit hier, c'est
qu'en tentant d'essayer d'aller alimenter Suncor directement en passant sur l'île de Montréal, ça ne
se fait pas à cause de la densité de la population.

2830 C'est la même chose pour l'île de Laval. C'est la même chose aussi lorsqu'on est sur la rive
nord, à partir du moment où on part de la rivière des Mille Îles à hauteur de Boisbriand, en
remontant pratiquement jusqu'à l'autoroute 50, c'est densément construit.

Si je reviens sur la rive sud dans le coin de Delson, Candiac, Longueuil, Boucherville, c'est
exactement aussi très bien construit et densément construit.

2835 Et le seul endroit où on peut passer pour aller, à partir de la rive sud, pour tenter de se
rendre à Montréal, c'est en haut de Boucherville et un peu plus bas que Varennes.

2840 Ce que j'ai dit hier aussi, c'est que les pipelines qui existent et qui rentrent à Montréal actuellement passent par le Parc national des Îles-de-Boucherville qui est un parc provincial où la construction de nouveaux pipelines est interdite, à moins que ce soit pour les besoins du parc.

J'ai mentionné aussi hier qu'en allant un petit peu plus au nord, on faisait face par exemple au Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies puis à la densité de la population aussi.

2845 Donc encore une fois, tenter de rentrer par la rive sud pour aller rejoindre Suncor par la rive sud, ça ne se fait pas.

2850 Donc oui, il existe le pipeline, le pipeline Saint-Laurent qui a été construit sur la rive sud et ça, on l'a mentionné également cette semaine, lui rentre par la rive sud, comme j'ai mentionné, parce qu'il a utilisé une conduite existante qui passe sur le Parc national des Îles-de-Boucherville.

Donc à partir du moment où on a dit qu'on ne peut pas rentrer par la rive sud pour aller alimenter Suncor, je vois pas l'intérêt de regarder un autre tracé.

PAR LE PRÉSIDENT :

2855 C'est bien, merci. Merci monsieur Falardeau.

PAR M. LUC FALARDEAU :

2860 Est-ce que je pourrais ajouter juste un dernier commentaire?

PAR LE PRÉSIDENT :

2865 Non, s'il vous plaît, monsieur Falardeau. J'ai accepté tous vos commentaires qui précédaient votre question qui n'avaient rien à voir avec votre question nécessairement, là.

Je ne peux pas accepter, monsieur Falardeau, je vous en prie.

2870

JOYCE RENAUD

PAR LE PRÉSIDENT :

2875 Nous passons à Trois-Rivières avec madame Joyce Renaud.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Bonjour messieurs les Commissaires.

2880

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour madame.

2885

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Je vais faire ça très très vite.

2890

Suite à une situation que j'ai vécue lors du dilemme du gaz de schiste ici au Québec, ça va être l'introduction aux questions que j'ai à vous poser, parce que tout à l'heure madame Dupuis, si j'ai bien compris, a fait allusion à de l'information qui pourrait être rendue disponible à la population.

2895

Là, j'ai pas saisi si ce serait sur le site de TransCanada ou sur le site d'un ministère du gouvernement. Mais ma question, voici le suivi! Gaz de schiste, je pense que c'est en 2012, Marc est allé chercher sur les sites du ministère, il a trouvé la carte des prospections gazières et pétrolières dans la vallée du Saint-Laurent.

2900

Moi, je l'ai fait agrandir. Je l'ai montrée aux agriculteurs lors des séances d'information, et quand les gens ont vu que les couleurs qui correspondaient à telle entreprise étaient sur eux, sur leur territoire, là il y avait une réaction.

Malheureusement, depuis quelques années, cette carte, je ne la trouve plus sur le site du ministère, ni moi ni Marc et il est plus doué que moi.

2905

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous parlez du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

2910

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Je pense le ministère, oui, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT :

2915

C'est probablement ce ministère.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2920 Voilà. Maintenant, moi, la question que j'ai à poser! L'information qui pourrait éventuellement être mise à la disposition de la population, si c'est sur le site de TransCanada – et je ne mets pas en doute leur bonne foi, mais on a vu à travers les différentes séances ici que les questions que la population se pose, ils n'ont pas les informations soit devant eux, soit que les recherches n'ont pas été faites ou poussées pour répondre aux besoins de la population.

2925 Alors à ce moment-là, les informations seraient-elles complètes pour nous, parce qu'il va être trop tard pour aller intervenir et dire, mais c'est pas ça que je veux, je veux aller plus loin! Ça, c'est la première facette.

2930 L'autre facette, si c'est mis sur le site d'un ministère, qu'est-ce qui nous garantit que d'ici quelques années, ces informations ne seront pas enlevées? C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

2935 Je vais quand même interpellier le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Est-ce que l'information qui vient de nous être transmise par madame Renaud vous dit quelque chose, quant à la présence ou à l'absence de la carte?

PAR M. PASCAL BRIÈRE :

2940 Je vais devoir consulter des collègues au ministère responsables de ces aspects-là. J'ai pas l'information avec moi et je vais vous revenir avec une réponse à cet effet-là.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2945 En même temps, si jamais vous trouvez, monsieur le Président, si jamais monsieur trouve, moi, j'aimerais ça avoir accès à ça. Je veux pas toujours critiquer, mais j'aimerais ça avoir des réponses à mes questions.

PAR LE PRÉSIDENT :

2950 Oui bien sûr, mais écoutez, vous allez nous venir avec la réponse au plus tard au début de la semaine prochaine, j'imagine? Et on verra qu'est-ce qu'on fait avec la réponse qu'il va nous fournir.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2955 Je vous remercie.

PAR M. PASCAL BRIÈRE :

2960 Excusez-moi, monsieur le Président, peut-on répéter la nature de la carte, qu'est-ce que c'était exactement?

PAR LE PRÉSIDENT :

2965 Madame Renaud, allez-y tranquillement.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2970 J'ai peur de ne pas avoir le titre mot pour mot, mais c'était la carte des prospections gazières et pétrolières dans la vallée du Saint-Laurent.

Et il y avait toutes sortes de couleurs, Questerre, Talisman Energy, alors les gens voyaient que ah, c'est la couleur jaune, c'est telle compagnie qui a claimé mon territoire!

2975 Et dans le contexte où se trouvaient les gens, avec beaucoup de désinformation, les gens se sentaient de plus en plus indignés et ça les a aidés à prendre position.

PAR LE PRÉSIDENT :

2980 Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2985 C'est ça, c'est exactement ça, donc c'est une carte qui a été abondamment utilisée dans les mandats sur le gaz de schiste. Donc c'est des blocs, on voyait des séries de blocs d'exploration qui avaient été consentis dans la vallée du Saint-Laurent donc comme madame dit, à Questerre ou à Talisman.

2990 Effectivement, j'ai pas vérifié dans les derniers mois si cette carte était toujours disponible, mais je me souviens, pendant des années de temps du moins elle était là.

Donc le ministère la publiait constamment sur le site Web du MERN, autrement dit. Donc elle était assez facile à repérer. Sur les permis d'exploration gazière dans ce cas-ci.

PAR M. PASCAL BRIÈRE :

2995 Je vais vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame Renaud.

3000

GENEVIÈVE RICHARD

3005

PAR LE PRÉSIDENT :

J'appellerai maintenant madame Geneviève Richard à Trois-Rivières, monsieur Patrick Bonin à Laval et monsieur ou madame Claude Bernier ici.

3010

Donc à Trois-Rivières, madame Richard.

PAR Mme GENEVIÈVE RICHARD :

3015

Bonjour monsieur le Président. Ma question porte sur l'évaluation des risques au cours du cycle de vie complet du pipeline, donc comme on a vu lors de la présentation hier soir.

Nous avons tous bien compris que le risque zéro d'incident de quelque nature et ampleur que ce soit, donc déversement, bris, est impossible, donc je pense que tout ça est clair pour nous.

3020

Ma question est la suivante! Est-ce que le promoteur a des raisons valables d'affirmer qu'il serait possible – et j'insiste sur le terme – que son pipeline ne cause aucun incident de quelque nature et ampleur que ce soit au cours de son cycle de vie complet?

3025

Donc étant donné la simplicité de ma question, j'apprécierais une réponse par oui ou non si possible. Si la réponse était oui, est-ce que ce serait une première en fait dans les produits de TransCanada, un pipeline qui ne causerait aucun incident si c'était le cas. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3030

Merci. Monsieur Bergeron, vous avez indiqué à quelques reprises que le risque zéro n'existe pas, est-ce que vous pouvez répondre à la question de madame Richard?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3035

Je pense qu'en effet, le risque zéro n'existe pas. Ce qu'il faut prendre en considération dans la conception, dans l'exploitation, dans la gestion, toutes les activités relatives au cycle de vie du

pipeline Énergie Est doivent prendre en compte les analyses de risques et je dirais, tout ce qui touche l'intégrité, la planification et l'exploitation doit être basé sur le fait qu'il y a des risques et qu'il faut les gérer de la façon la plus efficace possible.

3040

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais pour répondre aussi simplement que la question de madame Richard, est-ce qu'on pourrait dire, par extension, si vous dites que le risque zéro n'existe pas, c'est qu'il pourrait y avoir donc un incident ou des incidents associés à l'oléoduc?

3045

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, on a beaucoup de documentation relative aux probabilités et les événements qu'on a appelés les «worst cases», on montre des probabilités très faibles basées sur l'expérience de l'industrie.

3050

On sait que Keystone a été en service depuis six (6) ans et a transporté plus de un point trois milliard de barils (1,3 G b) sans aucune fuite sur la canalisation.

3055

Maintenant, est-ce qu'il y a des systèmes d'amélioration continue qui sont nécessaires, est-ce qu'il y a une culture d'entreprise qui est nécessaire pour sensibiliser les employés et continuer à s'améliorer, la réponse, c'est oui.

3060

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Bergeron.

PAR Mme GENEVIÈVE RICHARD :

3065

Si je résume en fait la réponse, pour bien comprendre, ils ont des raisons valables de croire que le scénario le plus positif de TransCanada pourrait arriver avec leur futur pipeline.

PAR LE PRÉSIDENT :

3070

C'est-à-dire?

PAR Mme GENEVIÈVE RICHARD :

3075

C'est-à-dire que tout se passe bien.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire quoi, le scénario le plus positif?

3080

PAR Mme GENEVIÈVE RICHARD :

Bien en fait, qu'il n'y ait aucun incident et que le pipeline, dans le fond, se déroule de la façon la plus idéale possible. Ce serait une possibilité, c'est ce que je comprends?

3085

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce serait une possibilité, mais ma compréhension, c'était quand même, il y a des risques, il y a reconnaissance de risques, il y a des risques qui ont été estimés, indiqués, des risques faibles bien sûr, là, mais c'est sûr, je comprends que c'est le souhait de TransCanada que pendant tout le cycle de vie, il n'y ait pas d'incidents.

3090

Mais c'est deux (2) choses distinctes.

3095

PAR Mme GENEVIÈVE RICHARD :

Oui, je comprends que c'est un souhait. Je voulais savoir si ça pouvait potentiellement être plus qu'un souhait ou est-ce qu'on admet en fait qu'il va y avoir un incident à un moment quelconque, mais on ne sait pas de quelle nature? C'était ça ma question.

3100

PAR LE PRÉSIDENT :

Je pense que la réponse a été rendue. Merci madame.

3105

PATRICK BONIN

PAR LE PRÉSIDENT :

3110

Monsieur Patrick Bonin à Laval. Bonjour monsieur Bonin.

PAR M. PATRICK BONIN :

3115 Bonjour. Patrick Bonin de Greenpeace. D'emblée, peut-être juste mentionner, encore une fois, qu'évidemment, on attend toujours l'avis de projet du promoteur, de manière à ce que ce BAPE se tienne éventuellement sous l'article 31.1 et non pas 6.3 comme actuellement.

3120 D'emblée vous signaler une lettre qui a été déposée à la Commission mardi dernier par plusieurs groupes environnementaux sur deux (2) aspects dont l'aspect de la difficulté de pouvoir poser des questions dans le cadre de cette consultation et l'invitation à ce que la Commission...

PAR LE PRÉSIDENT :

3125 Vous voulez dire par le site Web?

PAR M. PATRICK BONIN :

3130 Bien, c'est impossible actuellement de poser des questions.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien c'est ça, c'est parce que je complète l'information que vous venez de donner.

3135 **PAR M. PATRICK BONIN :**

3140 En effet. Et jusqu'à maintenant, cette lettre n'a pas obtenu encore de réponse et nous espérons pouvoir avoir une réponse et permettre à la population de poser des questions en ligne, de manière à bonifier l'évaluation environnementale.

PAR LE PRÉSIDENT :

3145 Juste avant que vous posiez votre question, j'espère que la population comprendra qu'en siégeant après-midi, soir, le peu de temps que vous m'aviez laissé pour répondre à votre lettre – ce que je compte faire d'ailleurs pendant le week-end – était très court, et j'espère que vous ne vous attendiez pas à ce que je réponde, compte tenu de mon occupation du temps dans une (1) ou deux (2) journées de délai. Merci monsieur Bonin.

3150 Alors vous pouvez poursuivre.

PAR M. PATRICK BONIN :

3155 D'accord. Vous signaler également que je vais déposer deux (2) études de l'Institut Pembina sur la question des émissions de gaz à effet de serre. Sachant qu'il y aura deux (2) sessions la semaine prochaine à ce sujet, qu'il y aura une présentation entre autres de Navius et que les études présentées, une de ces études, c'est entre autres une critique de l'étude de Navius, une autre étant également une analyse de l'impact sur les gaz à effet de serre de la part de Pembina.

3160 Et évidemment, dans la critique, vous verrez que les conclusions sont relativement divergentes de celles auxquelles arrive la firme Navius et par conséquent, je crois qu'il serait intéressant que la Commission puisse entendre d'autres intervenants, à tout le moins l'Institut Pembina spécialisé là-dessus qui a pris la peine justement de critiquer cette étude-là, donc de manière à avoir une vision complète de cette dimension de l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées avec l'expansion des sables bitumineux de ce projet.

3165 Autres documents que je déposerai, c'est un document venant de la part de la firme Enbridge présentant les périmètres d'évacuation pour la canalisation Enbridge 9B en cas de rupture totale, périmètres, on parle de un point six kilomètre (1,6 km) de chaque côté de la canalisation. Donc je crois que c'est important d'avoir cette information pour la Commission à ce stade entre autres des sessions sur l'évacuation d'urgence.

3170 Autre document sera également en réaction à une affirmation de TransCanada, autre document que je déposerai, c'est une étude du département Division of Environmental Health Michigan Department of Community Health au sujet du déversement de Kalamazoo, étude qui présente entre autres que trois cent vingt (320) des individus qui ont été sondés par le Département de santé du Michigan ont présenté des problèmes de santé suite au déversement et ceci, en réaction à l'affirmation de TransCanada hier disant qu'il n'y a pas eu impacts sur la santé. Voilà.

3180 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je tiens quand même à dire, d'abord un, merci de vouloir déposer tous ces documents et bien sûr, la Commission va juger de leur pertinence.

3185 **PAR M. PATRICK BONIN :**

3190 En effet. Et voici l'essentiel de ma question. L'entreprise TransCanada, je crois, a parlé de vingt-deux (22) simulations, est-ce que vous pouvez juste préciser si ces vingt-deux (22) simulations sont disponibles actuellement sur le site de la Commission? Je ne suis pas certain, je crois qu'ils ont mentionné vingt-deux (22) simulations, ce matin.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron. J'imagine que votre question est en lien avec celle-ci?

3195 **PAR M. PATRICK BONIN :**

Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

3200

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3205

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Grenon de répondre.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

3210

Merci monsieur le Président. L'étude Stantec que l'on a présentée hier et que l'on a déposée à la Commission contient tous les détails de ces simulations.

PAR LE PRÉSIDENT :

3215

Monsieur Bonin, c'est juste pour vous dire que le document a été déposé juste hier et c'est la raison pour laquelle il n'est pas encore accessible dans le site Web de notre Commission.

PAR M. PATRICK BONIN :

3220

D'accord, merci de la précision.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

3225

PAR M. PATRICK BONIN :

3230

Ma question porte sur le déversement évalué pour la rivière Etchemin dans lequel l'entreprise calcule des coûts d'intervention, de rétablissement à six cent dix-neuf millions de dollars (619 M\$), si je ne m'abuse.

Et dans la description, il semble n'y avoir aucun coût prévu pour une décontamination, dragage au fond de la rivière autant Etchemin que le fleuve Saint-Laurent, alors que dans l'événement du déversement de Kalamazoo, il y a eu nécessité de faire ce type d'intervention en raison de la nature du pétrole lourd qui coule dans le fond de la rivière.

3235

Donc j'aimerais savoir pourquoi il n'y a aucun calcul et mention de cette notion dans l'étude disponible.

PAR LE PRÉSIDENT :

3240

Monsieur Bergeron, est-ce que le montant que vous nous avez signalé hier de l'ordre justement de six cents millions de dollars (600 M\$) intègre les coûts de décontamination et de dragage?

3245

PAR M. LOUIS BERGERON :

Oui monsieur le Président, si vous voulez plus de détails, je peux céder la parole à monsieur Grenon.

3250

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

3255

Merci monsieur le Président. L'analyse des coûts que l'on présentera au cours de la semaine prochaine inclut tous les aspects reliés à l'intervention d'urgence, donc la mobilisation des équipes, la récupération du produit, incluant la détection et la récupération de pétrole submergé ainsi que les mesures de réhabilitation environnementale qui sont associées à cette problématique.

3260

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

3265

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Monsieur Grenon, vous seriez probablement en mesure rapidement de nous identifier, vous avez une annexe dans votre rapport supplémentaire numéro 5, annexe qui porte spécifiquement sur l'évaluation des coûts, puis que monsieur Bonin a peut-être pas eu l'occasion d'identifier, parce qu'il y a beaucoup de choses, donc si vous pouviez nous donner la référence pour que monsieur Bonin

3270

puisse la consulter avant la séance de la semaine prochaine, la séance qui va porter, il y a vraiment une séance spécifiquement sur les coûts d'intervention, de restauration, d'indemnisation des scénarios, et la question des garanties financières et fonds d'indemnisation.

3275 Donc c'est la séance du mercredi 16 mars à treize heures (13 h).

PAR M. STÉPHANE GRENON :

3280 Me permettez-vous de donner la cote, donc c'est le document PR8.2.3. Le titre de l'annexe, c'est «Estimé des coûts pour les scénarios de déversements les plus défavorables oléoduc».

PAR LE PRÉSIDENT :

3285 Merci monsieur Grenon. Merci monsieur Bonin.

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

J'ai juste une question, monsieur le Président, en relation avec ça!

3290 Concernant les coûts, moi, j'ai le rapport que vous avez produit, puis on parle de deux cent trois millions (203 M\$) par rapport à six cents millions (600 M\$), je comprends pas la différence.

PAR LE PRÉSIDENT :

3295 Peut-être s'aventurer un petit peu dans ça dès aujourd'hui, si vous permettez, monsieur Bergeron?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

3300 Sans rentrer trop dans les détails, le deux cent trois millions (203 M\$) auquel madame Savaria fait référence, c'est la portion qui est reliée à l'intervention d'urgence, donc la mise en place des équipes d'intervention, le poste de commandement, la gestion de cet incident-là plus récupération du produit, etc. Ça, c'est la portion de deux cent trois millions (203 M\$).

3305 Par la suite, on inclut les études environnementales et les efforts de restauration qui seraient nécessaires pour la somme de cent neuf millions (109 M\$).

Et on a également une somme qui est associée aux dommages causés aux tiers, donc dommages qui pourraient être causés à des routes par exemple ou à des propriétés ou évacuation

3310 ou fournir de l'eau par exemple, donc pour un montant de trois cent cinq millions (305 M\$), qui donne le chiffre de six cent dix-neuf millions (619 M\$).

Mais on pourra rentrer peut-être dans les détails.

3315 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr. Alors merci monsieur Bonin.

3320

JACQUES TÉTREULT

PAR LE PRÉSIDENT :

3325 J'appellerai maintenant monsieur Jacques Tétreault à Trois-Rivières. Et Claude Bernier ici.

Alors monsieur Tétreault à Trois-Rivières.

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

3330

Bonjour monsieur Zayed, bonjour madame Grandbois, monsieur Germain.

PAR LE PRÉSIDENT :

3335

Monsieur Tétreault, bonjour.

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

3340 On a mentionné souvent qu'on pouvait ajouter des sessions, ce serait intéressant d'en ajouter une cet après-midi, je pense qu'il y a des gens qui n'auront pas l'occasion de poser leur question!

3345 Rapidement, on a parlé des tremblements de terre, puis on nous dit qu'il n'y avait jamais eu de problèmes avec ça, mais juste signaler qu'en 2004 aux Îles-de-la-Madeleine, il y a cent mille litres (100 000 L), seulement cent mille litres (100 000 L) de diesel, suite à une rupture d'oléoduc qui a seulement trois kilomètres (3 km), on est rendu à vingt millions (20 M\$), puis on pense que ça va prendre quatre (4) ans de décontaminer.

3350 Au niveau des impacts psychologiques, je voulais juste mentionner que selon les témoignages que moi-même j'ai obtenus au Lac-Mégantic l'été dernier, près de deux (2) ans plus tard, il y a la moitié de la ville qui est encore sous médication. Le risque zéro, ça n'existe pas, mais les probabilités qu'on nous a données sont tellement infimes qu'on va affirmer.

3355 Ma question, elle est simple! C'est quoi le type d'intervention qu'on a prévu en cas de fuite dans une tourbière? Puis est-ce qu'on a prévu des indemnisations pour les agriculteurs qui puisent leur eau d'irrigation dans ces tourbières-là?

Est-ce que c'est clair comme question, monsieur le Président?

3360 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est clair, mais il y a une chose qui n'est pas votre question mais qui est incluse dans votre texte, je voudrais juste la vérifier.

3365 Docteur Savard, à votre connaissance, est-ce que l'affirmation à l'effet que la moitié des résidents du Lac-Mégantic sont encore, deux (2) ans après, sous médication, à votre connaissance?

3370 **PAR Dr MICHEL SAVARD :**

Excusez-moi, je vérifierai cette question avec monsieur Arbour.

PAR LE PRÉSIDENT :

3375 Juste par curiosité, on est hors sujet, là.

PAR Dr MICHEL SAVARD :

Je suis pas au courant du tout.

3380 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Alors donc, monsieur Bergeron, concernant la tourbière alors, déversement?

3385 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur Grenon va fournir les détails.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

3390

Merci monsieur le Président. Typiquement, l'intervention dans les tourbières ou dans les milieux humides, la première priorité sera de protéger ce milieu-là, étant donné que c'est des milieux sensibles. Donc la première chose que l'on fait, l'effet principal du pétrole dans ces secteurs-là, c'est lorsque si les gens marchent sur du pétrole par exemple, ils poussent le pétrole dans les sédiments et les racines, à ce moment-là on a des problèmes à long terme.

3395

Donc premièrement, c'est de baliser l'accès en installant les espèces de sentier balisé avec des planches de bois pour qu'on ait accès pour aller récupérer le pétrole.

3400

Par la suite, ce qu'on fait, c'est qu'on utilise des méthodes qui sont dites non agressives. On va plutôt favoriser des méthodes qui vont peut-être prendre légèrement plus de temps mais qui vont respecter la sensibilité de ce milieu-là. Je pense entre autres à de l'inondation. Ce que l'on fait, c'est qu'on inonde la zone, on soulève le pétrole qui flotte à la surface, la portion qui flotte et à ce moment-là, on peut la récupérer par soit des équipements, des camions pompes qui pourraient être à proximité ou des écrémeurs qu'on pourrait emmener sur place.

3405

Par la suite, la portion qui est accrochée à la végétation, à ce moment-là, on peut procéder à des coupes de végétation pour récupérer la partie qui serait souillée.

3410

Et puis par la suite, bien, comme je le disais, c'est des suivis environnementaux, mais ça, ça se fait toujours en parallèle. On fait de l'échantillonnage des eaux de surface, de l'état de la faune, de la flore, etc., qui se prolonge, et puis s'il y a besoin d'avoir une restauration plus à long terme pour ramener le milieu à son état original, à ce moment-là, ça peut se continuer sur une période de temps, dépendamment des spécificités, je généralise, mais ça dépend des spécificités du cas, du site, etc.

3415

PAR LE PRÉSIDENT :

3420

Est-ce que le ministère de l'Environnement a déjà été confronté à des contaminations multiples de tourbières qui peuvent s'apparenter à celui-ci et si oui, quels sont les enjeux?

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3425

J'inviterais ma collègue Marylène Giroux à venir peut-être présenter une piste de réponse, puisqu'elle travaille pour le Bureau de coordination d'Urgence environnement.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3430

PAR Mme MARYLÈNE GIROUX :

Bonjour monsieur le Président.

3435

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour madame.

PAR Mme MARYLÈNE GIROUX :

3440

Je ne connais pas le dossier en entier, toutes les nuances, étant donné que je n'étais pas à l'emploi du ministère lorsque ceci est arrivé, mais il est arrivé un déraillement de train dans une tourbière située dans le coin de Montmagny-Lévis, dans ce coin-là.

3445

Donc peut-être que ce cas-là pourrait servir de base, d'exemple pour avoir de l'information.

Sur cette information-là, si vous êtes intéressé à l'obtenir, on pourrait le faire.

PAR LE PRÉSIDENT :

3450

Mais est-ce que vous pouvez nous donner au moins verbalement les grandes lignes?

PAR Mme MARYLÈNE GIROUX :

3455

Je connais pas assez le cas malheureusement, mais je sais que ça a pris beaucoup d'années. Bon, on récupère ce qui est en surface, oui, mais c'est très difficile de travailler dans une tourbière, comme en saison estivale. La plupart du temps, à ma connaissance, de ce que je connais, sans vouloir trop m'avancer, on va préconiser des travaux durant l'hiver, étant donné que, bon, on cale, c'est plus difficile.

3460

Mais c'est compliqué travailler avec une tourbière, puis ça prend beaucoup de temps.

PAR LE PRÉSIDENT :

3465

Est-ce que vous pourriez, madame Gagnon, nous émettre un avis écrit là-dessus?

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Absolument, on va vous déposer ça par écrit.

3470

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

3475

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, si vous permettez, en complément de réponse, monsieur a aussi soulevé la question des coûts et des responsabilités. TransCanada est responsable de tout ça, et ce que j'aimerais préciser, c'est qu'il y aura des ententes de propriétés superficielles ou des ententes de servitude avec chacun des propriétaires concernés.

3480

Ce sont des ententes notariées à l'intérieur desquelles, c'est très clair que cette responsabilité-là est à la charge de TransCanada à cent pour cent (100 %).

3485

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Bergeron.

Monsieur Tétreault.

3490

CLAUDE BERNIER

3495

PAR LE PRÉSIDENT :

Maintenant, c'est monsieur Bernier ici. Et j'appellerais monsieur Louys Patrice Bessette à Trois-Rivières.

3500

Monsieur Bernier.

PAR M. CLAUDE BERNIER :

Bonjour monsieur le Président, bonjour mesdames, bonjour messieurs. Je vais essayer d'être bref. Ça va concerner les puits artésiens.

3505

J'y vais avec un bref préambule! J'ai consulté, à la suite du dépôt du 17 décembre, la carte, et je vois que chez moi, ça passe à proximité de deux (2) puits artésiens. Quand je dis à proximité, à moins de cent mètres (100 m).

3510

Et moi, quand je regarde, je demeure dans la plaine, et quand je jette un coup d'œil, moi, je vois des dizaines de possibilités de s'éloigner de ces deux (2) maisons-là.

3515

Et même au cours de l'automne, j'ai mandaté un laboratoire de sol et derrière ces deux (2) maisons-là, donc à proximité, c'est du schiste. Donc si la conduite passe à cet endroit-là, ce sera du forage et dynamitage, donc encore un indice de plus que ces deux (2) résidences-là manquent d'eau.

3520

Ça fait que ma question est pourquoi on passe si près de ces deux (2) résidences-là dont l'une m'appartient et que c'est dans la plaine? Et on peut s'éloigner à des centaines de mètres de ces deux (2) maisons.

PAR LE PRÉSIDENT :

3525

Peut-être avant de reprendre votre question et de l'adresser au promoteur, je dirais que TransCanada, dans son rapport, et ce que monsieur Bergeron nous a également répété au cours de la semaine, c'est que TransCanada aurait fait plusieurs interventions auprès des personnes, entre guillemets, concernées, c'est le terme consacré du promoteur, je me demandais à ce niveau-là, est-ce que TransCanada vous a déjà contacté, vous qui êtes quelqu'un qui pourrait être une personne concernée?

3530

PAR M. CLAUDE BERNIER :

Oui, à plusieurs reprises. La dernière rencontre remonte à la fin juin, au 29 juin 2015.

3535

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous leur avez fait part?

3540

PAR M. CLAUDE BERNIER :

Ah, par rapport à notre conversation avec l'agent de liaison, je lui disais entre autres que pourquoi vous vous éloignez pas plus loin, que vous voulez rester à cette distance-là, et l'agent de liaison m'a répondu qu'il allait analyser mes propos et qu'il était pour me revenir plus tard au cours de l'année 2015 pour en reparler. Ce qui n'est jamais arrivé.

3545

Donc au début janvier, quand j'ai regardé le dépôt du 17 décembre, j'ai bien vu que la petite carte, le petit plan huit et demi-onze (8 ½ x 11) qu'il m'a remis à la fin juin 2015, qu'il n'y avait aucun changement, que c'était toujours derrière ces deux (2) maisons.

3550

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors monsieur Bergeron, quelle est votre stratégie quand vous voulez passer, quand le tracé passe proche des résidences et des puits artésiens?

3555

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, la façon que ça fonctionne, c'est essentiellement, on identifie des tracés, si vous voulez, à plus grande échelle dès le départ, et on raffine au fur et à mesure qu'on avance dans le projet.

3560

On sait qu'au Québec, sur six cent quarante-huit kilomètres (648 km), on a changé plus de trois cents kilomètres (300 km) de tracé et en général, ce sont des changements de peut-être quelques kilomètres et des fois des options, des variantes qui ont été choisies.

3565

Plus on s'approche de la période d'approbation et de construction, plus il y a des opportunités de raffiner davantage.

Maintenant, c'est sûr qu'un tracé avec aucun impact, j'en connais pas. Il faut à ce moment-là balancer les avantages et inconvénients des différentes variantes, et c'est l'exercice que les gens de UDA font.

3570

Alors c'est un exercice qui se continue, qui n'est pas terminé.

3575

Maintenant, dans le dossier précis ici, j'ai pas toute l'information avec moi. Il faut regarder un peu tous les critères, toutes les considérations et, à ce moment-là, se prononcer.

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien. Mais quand un citoyen que vous rencontrez exprime des préoccupations, et je présume que vous devriez revenir vers lui? Comment expliquer que monsieur Bernier n'a pas eu de retour depuis déjà plusieurs mois?

3580

PAR M. LOUIS BERGERON :

3585

Ce que je dois préciser, monsieur le Président, c'est qu'effectivement, on avait un certain nombre d'agents sur le terrain en communication avec les propriétaires, compte tenu des délais quand même assez importants au niveau de la réalisation du projet qui ont été annoncés récemment, que ce soit au niveau du processus de l'Office ou plusieurs autres, je dirais, éléments qui font en sorte que l'échéancier du projet a été repoussé, nous avons volontairement décidé de ralentir les discussions, parce qu'on ne veut pas commencer à aller prendre des ententes avec les propriétaires quand le tracé est encore à l'étape de discussions. On n'avait pas fait le BAPE, on n'a pas fait la Commission de protection du territoire agricole.

3590

3595

Alors c'est un processus, si vous voulez, un peu en entonnoir où on part large, puis plus on avance, plus on raffine. Alors je vous dirais qu'on a pris un peu de recul pour aussi par respect pour les institutions. On a plusieurs étapes à franchir avant de commencer à aller discuter en détail avec les propriétaires des arrangements possibles.

3600

Alors je vous dirais que cette activité-là a été ralentie volontairement. C'est sûr que plus on va avancer dans le projet éventuellement, plus on va reprendre l'activité.

3605

Par exemple actuellement, on est en discussions avec l'Union des producteurs agricoles, parce qu'on veut avoir une entente-cadre et on veut vraiment bien encadrer toutes les activités qui vont être faites au niveau du projet, et cette entente-là, elle n'est pas concrétisée encore, on espère la faire en 2016.

3610

Alors tous ces éléments mis ensemble vont faire en sorte qu'éventuellement, on va pouvoir reprendre les discussions plus détaillées.

Maintenant, tout ça, ces rencontres-là, c'est documenté et dans le dossier précis ici, il faudrait que je fasse les recherches à savoir quelles sont les démarches à l'interne qui ont été faites depuis la dernière rencontre.

3615

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci monsieur Bergeron.

3620

PAR M. CLAUDE BERNIER :

Donc monsieur le Président, d'ici quelques semaines, quelques mois, je risque d'avoir d'autres communications avec les gens de TransCanada?

PAR LE PRÉSIDENT :

3625

Bien, c'est ce que je comprends.

PAR M. CLAUDE BERNIER :

3630

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3635

Merci à vous.

MARIE DURAND

3640

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bessette, malheureusement pour vous, il y a madame Marie Durand qui s'était inscrite hier à Laval et qui semble être arrivée. Donc les personnes qui se sont inscrites la veille pour la même thématique ont priorité, mais je vous reviens après.

3645

Alors madame Durand.

PAR Mme MARIE DURAND :

3650

Bonjour. J'aimerais resituer l'analyse de ce projet dont on parle souvent comme si absolument ça allait se faire, ce que j'aime pas beaucoup entendre!

3655

En fait, comme citoyennes et citoyens, j'en connais bien d'autres aussi, c'est un projet qui est très gros, il faut le remettre dans un contexte global. C'est un énorme problème pour nous les citoyens, parce qu'on a à cœur notre environnement, et c'est un problème qui s'ajoute à l'inversion du vieux pipeline d'Enbridge, des déversements d'eaux usées dans notre fleuve, du transport de pétrole avec des superpétroliers qui ont du pétrole lourd.

3660

Alors on multiplie les risques, ça s'accélère avec les années et on doit vraiment regarder ce projet-là dans ce contexte-là. Parce qu'on sait bien que c'est écrit dans le ciel, c'est prévisible un jour, il va y en avoir une catastrophe, ça va finir par arriver.

3665 Alors on ajouterait des nouveaux risques avec Énergie Est et hier soir, un représentant du
ministère de l'Environnement du Québec disait qu'il fallait regarder l'historicité du promoteur. Et
quand on la regarde, c'est pas trop sécurisant, en tout cas ce que j'ai pu lire, et d'autant plus que la
commissaire à l'Environnement et au Développement durable du Canada a rapporté, début janvier,
dans son rapport déposé aux communes à Ottawa, que :

3670 «Les conditions d'approbation des projets de pipeline ne font pas toujours l'objet d'un suivi
adéquat par l'ONÉ – l'Office national de l'énergie – parce qu'il n'y a pas suffisamment de suivis
effectués pour savoir si les conditions sont respectées.»

Ça, c'est très inquiétant pour nous, les citoyens.

3675 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame, il ne s'agit pas d'un mémoire. Il s'agit juste de formuler une question.

3680 **PAR Mme MARIE DURAND :**

C'est des éléments de contexte.

PAR LE PRÉSIDENT :

3685 Écoutez, allez-y plus directement, parce que nous terminons dans quelques minutes, et si je
veux faire passer vos concitoyens!

PAR Mme MARIE DURAND :

3690 C'est très important, et ma question va être très courte. Je veux juste rapporter que des
chercheurs de l'Institut Polaris se sont intéressés au profil corporatif du promoteur en étudiant son
historicité, alors je vais juste vous citer une petite partie du résumé en français de Polaris, l'Institut
Polaris qui dit, le titre est «Neuf (9) raisons pour lesquelles nous devrions douter de ce que
TransCanada nous dit». Ça, ça a été sorti en 2015.

3695 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame, vous êtes carrément dans des opinions, madame.

3700 **PAR Mme MARIE DURAND :**

Je suis pas dans les opinions, vous allez comprendre pourquoi ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

3705 C'est un mémoire que vous êtes en train de nous faire.

PAR Mme MARIE DURAND :

3710 Depuis 2010, lorsque le premier oléoduc de TransCanada est entré en service, la compagnie a rapporté cent cinquante-deux (152) déversements de pétrole. Selon l'Office national de l'énergie, dix-sept (17) des trente-neuf (39) plus importants accidents d'oléoduc qui ont eu lieu au Canada entre 1992 et 2014 sont survenus sur ceux appartenant à TransCanada et sa filiale. Alors j'arrive à ma question!

3715 Dans l'histoire passée des déversements de TransCanada, est-ce que l'Office national de l'énergie a donné des pénalités, des amendes qui peuvent faire mal ou si c'est des petites amendes, s'il y a eu, petites amendes de mille cinq cents dollars (1500 \$) par exemple?

PAR LE PRÉSIDENT :

3720 Écoutez, l'Office national, les représentants de l'Office national de l'énergie étaient avec nous plusieurs séances cette semaine. Aujourd'hui, compte tenu du thème qui est débattu et discuté aujourd'hui et hier soir, l'Office n'y est pas.

3725 Par contre, je ne connais pas le montant des amendes, mais l'information nous avait été déjà fournie, pas par rapport au montant des amendes, mais à l'effet qu'il y a eu déjà des amendes.

3730 Par contre, si vous êtes intéressée, l'Office national devrait revenir la semaine prochaine et vous pourriez revenir avec une question qui est de cette nature-là, mais qui serait répondue en partie, puisqu'ils ont déjà reconnu avoir émis des amendes.

PAR Mme MARIE DURAND :

3735 Je pensais que TransCanada aurait peut-être pu répondre si elle a eu à payer des amendes.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ah, si elle, elle a payé des amendes. Oui, je peux lui demander.

3740 Alors monsieur Bergeron, est-ce que TransCanada a déjà payé des amendes?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3745 Monsieur le Président, on va faire une recherche et on va vous revenir, parce que j'ai pas l'information ici.

PAR LE PRÉSIDENT :

3750 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3755 Donc peut-être, madame Durand, lors de la séance de mercredi 16 mars qui porte sur notamment les garanties financières, l'ONÉ va être là, donc on a noté votre question et si d'ici là, on n'a pas de réponse, en tout cas au besoin, on pourra poser la question à ce moment-là. Si vous êtes là, vous pourrez la poser vous-même, mais si vous n'êtes pas là, nous, on pourra la poser.

PAR Mme MARIE DURAND :

3760 Je vous en remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

3765 Merci à vous, madame Durand.

LOUYS PATRICE BESSETTE

3770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors monsieur Bessette, à vous la parole.

PAR M. LOUYS PATRICE BESSETTE :

3775 Bonjour messieurs et madame les Commissaires. Mon nom est Louys Patrice Bessette, je fais partie du RVHQ depuis maintenant plus de cinq (5) ans.

3780 D'abord, je voudrais commencer par un très court commentaire qui s'adresse au Bureau. Clairement, il ne semble pas y avoir eu assez de temps de prévu dans la planification des séances

présentes, ou alors la participation a été clairement sous-estimée, j'espère que vous en tiendrez compte pour la planification du prochain BAPE qui, lui, sera selon l'article 31.1.

3785 Vous comprenez que, pour faire court, j'ai sauté le paragraphe que vous avez entendu souvent.

PAR LE PRÉSIDENT :

3790 Merci de votre gentillesse. Allez-y, monsieur Bessette.

PAR M. LOUYS PATRICE BESSETTE :

3795 Donc j'y vais avec ma question! Donc cette semaine, à maintes reprises, la question du retour des diluants a été posée à plusieurs reprises, j'ai bien entendu la réponse de TransCanada.

À noter que, bien, c'est au cours de cette semaine qu'on a appris que le diluant ne serait pas recyclé, c'est probablement une déformation professionnelle pour un environnementaliste et qu'il se retrouverait plutôt dans les produits finaux des raffineurs.

3800 Ça ne s'arrête pas là pour moi. Jusqu'à maintenant, ça semblait régler le cas. Mais est-ce que ces diluants-là sont de nouveaux produits à l'intérieur du produit final des raffineurs qui est l'essence normale des voitures?

3805 Et dans l'affirmative, bien, est-ce qu'il y a des études qui ont démontré l'absence d'impact environnemental ou de santé publique vis-à-vis la combustion d'une essence qui contiendrait ces diluants-là?

Parce que les diluants sont pas disparus simplement parce qu'ils sont dans le produit final, on s'entend.

3810

PAR LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, monsieur Bergeron, est-ce que les diluants, c'est courant que les diluants restent et soient récupérés comme vous l'avez indiqué lors des dernières séances?

3815

PAR M. LOUIS BERGERON :

3820 Monsieur le Président, sans vouloir être trop technique, on sait que les hydrocarbures, en particulier le pétrole brut, bon, ça contient des atomes de carbone jusqu'à un nombre très très élevé, mais dans la coupe qui nous concerne ici, on parle des coupes qui comprennent peut-être

C5, C6, C7, donc entre cinq (5) et sept (7) atomes de carbone et ça, c'est la fraction légère de l'essence.

3825 Et vous avez aux États-Unis, en particulier dans la région de Mont Belvieu et le Midwest américain, vous avez un surplus de ces molécules-là – ces molécules-là qui sont le sous-produit entre autres de la production de gaz naturel ou qui viennent de différentes installations aux États-Unis – c'est un sous-produit qui est en surplus, mais qui ne peut pas être commercialisé, qui ne peut pas être mis directement dans les voitures parce qu'il est trop léger.

3830 Alors l'opportunité d'affaires, c'est de prendre ce produit-là, de le mélanger avec la partie très lourde et à ce moment-là, avoir un hydrocarbure qu'on peut transporter par pipeline. Et il se retrouve dans la fraction d'essence, la fraction d'essence de la raffinerie qui peut varier de peut-être C5 à C10, la fraction d'essence qui est récupérée de la tour de distillation et ensuite retraitée, se retrouve dans l'essence qui est le produit fini.

3835 Et comme le v.-p. de Valero indiquait l'autre soir, qu'il y a un déficit important en produit pétrolier, en particulier l'essence, et au Québec et en Ontario, bien, c'est sûr que pour le raffineur, l'opportunité d'affaires, c'est de le vendre comme produit fini dans l'essence, parce que c'est là où il va obtenir le meilleur prix pour ses molécules.

3840 Alors que pour les gens qui ont ces produits-là comme sous-produits, en fin de compte, le coût de vente, c'est le coût de disposition, c'est le coût pour se débarrasser des molécules qui ne sont pas commercialisables comme telles dans l'essence.

3845 Je sais pas si j'ai été trop technique, mais j'ai essayé de résumer un peu ce qu'il en est.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

3850

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3855 Je pense que monsieur Bessette avait une préoccupation, se demandait, si j'ai bien compris, se demandait si le fait que le diluant soit incorporé dans le produit des raffineries, si c'était une nouvelle pratique ou si c'était quelque chose qui se faisait de longue date, puis il se préoccupait à savoir si ça pouvait amener, enfin bref, je vous laisse!

PAR M. LOUIS BERGERON :

3860 Le bitume dilué qui essentiellement est le résultat de la production des sables bitumineux, ça fait peut-être dix-quinze-vingt (10-15-20) ans que c'est vraiment un brut recomposé, si on veut, qui est préparé pour transporter dans les pipelines. Parce que si on remonte à il y a quinze-vingt (15-20) ans, le brut des sables bitumineux était majoritairement valorisé en Alberta.

3865 Alors c'est pour ça qu'en Alberta, vous avez ce qu'on appelle des "up graders", en bon français, qui sont des grosses raffineries, si vous voulez, qui produisent ce qu'on appelle le brut synthétique duquel le bitume a déjà été retiré.

3870 Alors il y avait eu un boum dans les années quatre-vingt-dix de construction de ces raffineries-là, si vous voulez, en Alberta, et à un moment donné, la production a dépassé la capacité de traitement, et les compagnies ont décidé de préparer le bitume dilué, de mélanger le bitume dilué et amener ça dans les raffineries qui sont déjà équipées pour le traiter.

3875 Comme on a expliqué plus tôt, les raffineries de l'Est du Canada ne sont pas vraiment équipées pour en traiter des quantités importantes, mais vous avez plusieurs raffineries, entre autres dans le Midwest américain ou vers le Texas qui ont la capacité de traiter ces bruts-là.

3880 Donc c'est sûr qu'au Québec, on ne raffine pas et au Nouveau-Brunswick on ne raffine pas le bitume dilué, alors cette discussion-là, c'est pas une activité qui existe à l'heure actuelle.

3885 Donc c'est sûr que monsieur Roy de Suncor a expliqué qu'il pouvait en prendre une très petite quantité, alors si c'est dix (10 %) à quinze pour cent (15 %), comme il a mentionné, bien, c'est mélangé à l'intérieur de la diète de brut du reste de la raffinerie, et cette petite coupe là va se trouver dans une partie quand même assez infime de la production d'essence.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3890 Mais est-ce que ça va être une pratique nouvelle? Est-ce que c'est quelque chose qui se fait depuis...

PAR M. LOUIS BERGERON :

3895 Non. C'est que vous faites une distillation, encore là je veux pas être trop technique, mais vous faites une distillation, vous séparez les molécules, et cette molécule-là va se retrouver dans une certaine coupe et ne sera pas séparée.

3900 Donc si vous avez par exemple quinze pour cent (15 %) de bitume dilué dans la diète de la raffinerie et quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de brut léger, bien, il y a une fraction du quinze pour cent (15 %) qui va être amalgamée avec le quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) dans la colonne de distillation.

 Alors il n'y a pas une unité séparée pour traiter ça, c'est complètement intégré dans la raffinerie, là.

3905 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

 Et par conséquent, ça n'a pas d'impacts sur les équipements requis en matière de protection de l'environnement?

3910 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

 Absolument pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

3915 Merci monsieur Bergeron. Merci monsieur Bessette.

 Alors nous allons faire exception, nous allons prendre le dernier et finir un peu plus tard, monsieur Serge Girard à Trois-Rivières. Non, il a quitté la salle?

3920 Alors nous allons terminer, malheureusement, monsieur Beaudet.

PAR M. PAUL-GEORGES ROSSI :

3925 Monsieur le Président, on voudrait répondre à une de vos questions de tout à l'heure, si vous le permettez!

PAR LE PRÉSIDENT :

3930 Oui.

PAR M. PAUL-GEORGES ROSSI :

3935 Par rapport à la tragédie de Mégantic, de l'information, je pense que c'était monsieur Tétreault.

Je vous amènerai deux (2) constats qui ont été faits par la Direction de santé publique de l'Estrie par rapport à l'accident. Je vais vous les lire textuellement.

3940 «Ce sont deux (2) citoyens sur trois (3), soit soixante-sept pour cent (67 %) de Lac-Mégantic qui présentent des manifestations modérées ou sévères de stress post-traumatique en lien avec la tragédie de juillet 2013.

3945 «Et en 2015, les troubles anxieux sont deux (2) fois plus fréquents à Lac-Mégantic qu'ailleurs en Estrie, quatorze pour cent (14 %) contre sept pour cent (7 %).»

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

3950

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, si vous voulez, je peux vous proposer le dépôt d'un autre document, est-ce que vous préférez attendre à lundi? C'est une réponse.

3955

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, allez-y.

3960

PAR M. LOUIS BERGERON :

C'est une réponse très courte. Voici l'engagement : transmettre les cotes des documents relatifs à la prise en compte du poisson et l'habitat du poisson, incluant les espèces d'intérêt pour la pêche commerciale, récréative et autochtone.

3965

Alors on vous soumet les cotes avec les titres des documents.

3970

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

3975

Merci. Alors écoutez, merci infiniment aux participants, merci aux personnes-ressources, madame Savaria et les autres, merci au promoteur.

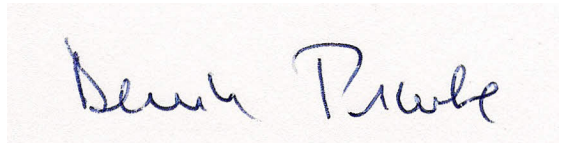
Ceci termine notre première semaine d'audience publique, tout un marathon, je dois avouer, et nous reprendrons lundi prochain en soirée.

3980 Le thème qui sera discuté lundi soir, ça va être les impacts potentiels sur la planification et l'aménagement du territoire, tout comme les impacts sur les activités à proximité de l'oléoduc. Il s'agit d'activités agricoles, de tourisme, de valeur des propriétés et, de façon générale, le secteur résidentiel.

3985 Alors sur ce, je vous souhaite une excellente fin de semaine qui s'annonce très belle d'ailleurs, profitez-en, et à lundi.

3990 SÉANCE AJOURNÉE AU 14 MARS 2016 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3995 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

4000